

Première séance, mardi 10 mai 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Comptes généraux de l'Etat pour 2010: entrée en matière générale. – Comptes généraux de l'Etat pour 2010: Finances. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010: Direction des finances. – Rapport et comptes 2010: Banque cantonale de Fribourg (BCF). – Rapport et comptes 2010: Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (message N° 241). – Comptes généraux de l'Etat pour 2010: Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010: Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010: chapitres concernant les relations extérieures du Conseil d'Etat. – Comptes généraux de l'Etat pour 2010: Pouvoir législatif. – Rapport d'activité pour l'année 2010: Commission des affaires extérieures. – Comptes généraux de l'Etat pour 2010: Economie et emploi. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010 et Rapport N° 239 pour une première évaluation des impacts et des effets du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg: Direction de l'économie et de l'emploi. – Comptes généraux de l'Etat pour 2010: Santé et affaires sociales. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport et comptes 2010: Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). – Rapport annuel 2010: Hôpital fribourgeois (HFR). – Rapport annuel 2010: Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM). – Comptes généraux de l'Etat pour 2010: Instruction publique, culture et sport. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport et comptes 2010: Office cantonal du matériel scolaire. – Comptes généraux de l'Etat pour 2010: Pouvoir judiciaire. – Comptes généraux de l'Etat pour 2010: Sécurité et justice. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes 2010: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). – Rapport et comptes 2010: Office de la circulation et de la navigation (OCN). – Rapport annuel 2010: Conseil de la magistrature. – Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2010: Aménagement, environnement et constructions. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2010: Institutions, agriculture et forêts. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2010: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport et comptes pour l'année 2010: Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA).

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: MM. Jacques Crausaz, Christian Ducotterd, Nicolas Lauper, Jean-Claude Rossier et Albert Studer.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Communications

La Présidente. Premièrement, je vous rappelle que le député doit rappeler ses liens d'intérêt lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Je vous rappelle la liste de la LInf.

Art. 13 al. 2 LInf

- a) les activités professionnelles;
- b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;
- d) les fonctions politiques exercées;
- e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

Deuxièmement, l'examen du compte de l'Etat inclut l'examen des rapports et comptes des différents établissements de l'Etat. Les lois qui les régissent ne sont pas forcément cohérentes entre elles quant à l'obligation de soumettre leurs rapports et comptes respectifs à un vote du Grand Conseil: si la loi spéciale mentionne que le rapport et/ou les comptes doivent être soumis à l'approbation du Grand Conseil, celui-ci doit voter; si la loi spéciale mentionne simplement que le rapport et/ou les comptes doivent être soumis au Grand Conseil, celui-ci ne doit pas voter, cela en référence à l'art. 151 al. 2 de la LGC.

Par conséquent, et contrairement à ce qui est mentionné dans le programme de travail, les rapports et comptes de l'OCN, SANIMA et de l'Office cantonal

du matériel scolaire ne seront pas sanctionnés par un vote du Grand Conseil qui ne fera qu'en prendre acte.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Comptes généraux de l'Etat pour 2010¹

Rapporteur général: **Hans-Rudolf Beyeler** (ACG/MLB, SE).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. Au nom de la Commission des finances et de gestion, j'ai le plaisir de vous présenter l'entrée en matière générale sur les comptes 2010. La commission s'est réunie à sept reprises pour examiner les comptes de l'exercice 2010. Chaque Direction a été visitée par les rapporteurs et les rapporteurs suppléants et ils ont obtenu les explications et les justifications auprès de toutes les Directions. Je tiens à remercier ici les membres du Conseil d'Etat et leurs collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses fournies lors des visites et encore en séances de notre commission. Quelques points forts des comptes de l'exercice 2010 sont à relever comme suit:

- Le neuvième résultat bénéficiaire consécutif;
- 91 millions de charges et de revenus extraordinaires;
- Une progression soutenue des recettes fiscales;
- Un volume d'investissements net record;
- Une nouvelle augmentation de la fortune nette.

Le résultat du compte de fonctionnement en 2010, après diverses opérations de bouclage, se solde par un excédent des revenus de 3,9 millions de francs.

La création de provisions importantes et des amortissements complémentaires sont à relever, entre autres:

- Au fonds d'infrastructures: 50 millions de francs;
- Risques pour la part au bénéfice de la BNS: 15 millions;
- Informatique pour la Caisse de compensation: 10 millions;
- Des amortissements supplémentaires pour le patrimoine financier de 9 millions.

Les coûts au niveau du personnel sont maîtrisés avec un léger dépassement de 0,3% ou un montant au total de 1373,1 millions de francs.

Les charges financières et comptables sont passées de 75,1 millions au budget à 166,3 millions de francs aux comptes.

Je peux relever les amortissements, qui passent de 132,7 à 148,5 millions de francs.

Au niveau des charges supplémentaires, je peux également relever le versement aux provisions de 77,7 millions.

Au niveau des revenus, je peux relever les transferts, donc subventions, avec un montant de 1468,9 millions de francs et un dépassement de 2,4% ainsi que les impôts avec 1055,7 millions de francs.

Des revenus en plus sont à relever au niveau des impôts sur le bénéfice des personnes morales, avec 24 millions de francs en plus, et l'impôt sur les revenus des personnes physiques avec 10,9 millions de francs en plus, ceci malgré les baisses fiscales successives depuis 2007. Les mesures prises depuis la présente législature représentent une baisse de 93 millions pour les personnes physiques et de 13 millions de francs pour les personnes morales. Nous vous rappelons ici que les mesures pour 2011 représentent une nouvelle baisse fiscale de 36 millions de francs.

Les investissements nets sont de 12,2% supérieurs par rapport au budget et s'élèvent à 144,4 millions de francs. Je peux relever les principales dépenses brutes, à savoir:

- Pour les routes cantonales: 49,5 millions de francs;
- L'Hôpital fribourgeois: 19,8 millions;
- L'Ecole des métiers: 9 millions;
- Le Collège de Gambach: 8 millions.

Au niveau des subventions d'investissements sont à relever, pour les transports et l'énergie: 28,2 millions et pour les améliorations foncières: 17,6 millions.

Pour le plan de soutien, les montants dépensés en 2010 s'élèvent à 21,79 millions de francs.

Le capital net s'élève, à fin 2010, à 817 millions de francs ou 2991 francs par habitant de ce canton. Pour rappel, en 2000, la dette nette était de 760,3 millions ou une dette de 3218 francs par habitant. Le service de la dette, pour l'année 2010, s'élève à 17,6 millions et est de 20 millions plus bas quant à l'année 2000.

Nous avons constaté quelques risques pour le futur, à savoir que le bénéfice de la BNS est remis en question. L'augmentation des baisses fiscales et, surtout aussi, une dépendance vis-à-vis de l'extérieur avec les subventions fédérales; la péréquation financière entre les cantons est sérieusement mise en question par certains cantons.

Au niveau des postes de travail, la statistique évalue l'occupation moyenne durant l'année 2010 à 9882,72 postes équivalents plein temps à comparer au chiffre de 9576,25 EPT correspondant à l'année 2009, soit une progression à l'Etat de 306,47 équivalents plein temps ou de 3,2%.

Le secteur de l'enseignement avec + 257,97 EPT, et le secteur hospitalier avec + 85,6 EPT, sont à relever.

Concernant les apprentis, nous constatons ce qui suit:

- Au budget, 364 apprentis étaient prévus;
- Aux comptes, seulement 291 apprentis sont engagés.

¹ Le compte de l'Etat pour l'année 2010 fait l'objet d'un fascicule séparé.

Personnellement, je trouve qu'un effort doit être fait au niveau de la formation des apprentis à l'Etat de Fribourg.

Pour clore, je peux également relever que la commission a étudié tous les rapports établis par l'Inspection des finances pour la période écoulée. Nous remercions l'Inspection des finances pour son travail important.

Sur ces considérations, je vous invite, aussi au nom de la Commission des finances et de gestion, à entrer en matière sur les comptes généraux de l'Etat pour l'exercice 2010.

Le Commissaire. Les comptes de l'Etat bouclent pour la neuvième fois consécutive sur un bénéfice alors même qu'en automne 2009, c'est-à-dire au moment de l'établissement du budget, tout portait à croire qu'il fallait s'attendre à une détérioration rapide et importante de la conjoncture, la situation économique s'est finalement révélée meilleure que prévue. Il faut souligner que le bon résultat du canton s'accompagne d'un effort soutenu en matière d'investissements, d'une étape supplémentaire d'allègement de la fiscalité et d'un nouveau développement des prestations. Le Conseil d'Etat se réjouit, une fois de plus, de cette situation. Il adresse ses remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette réussite. Mais, au vu de ces résultats et de la bonne assise financière du canton, on peut se poser la question de savoir si la maîtrise de nos finances est vraiment durablement assurée. Plusieurs raisons incitent à penser, en effet, que les finances cantonales arrivent probablement à un tournant délicat. En voici quelques raisons:

Sur un budget de plus de 3 milliards de francs, un écart négatif d'un seul pour cent, que ce soit dans les charges ou dans les revenus – ou dans les deux – suffit à provoquer un découvert important. L'analyse des résultats avant opération extraordinaire de clôture indique un net recul de l'excédent des revenus, un recul de quelque 80 millions de francs. Les écarts entre les prévisions budgétaires et la réalité comptable se sont amenuisés au cours des derniers exercices. Le respect du budget devient de plus en plus difficile, preuve en est, et c'est un fait nouveau: l'excédent de charges de plusieurs Directions dépasse l'enveloppe prévue au budget.

Les rentrées fiscales ont certes été plus élevées qu'au budget mais une analyse plus fine des résultats nous montre que cette situation est trompeuse. Si l'on élimine des dépenses et des recettes du compte administratif les opérations de nature comptable (amortissements, attributions et prélèvements spéciaux, imputations internes), la croissance des dépenses prend de plus en plus et nettement le pas sur celle des recettes et sur le taux d'inflation. En 2009 et en 2010, la croissance des dépenses a été à chaque année plus de 2 points supérieure à celle des recettes. Alors que l'inflation restait quasi stable entre 2008 et 2010, les dépenses de l'Etat ont progressé de plus de 10%. Le budget 2011 prend en compte un nouvel abaissement de la fiscalité à hauteur de 36 millions. La progression des recettes fiscales du budget 2012 devra en tenir compte et il ne faut pas s'attendre à une hausse soutenue de ce poste l'année prochaine.

L'Etat dispose certes d'un capital net appréciable mais ce dernier est d'ores et déjà affecté à des tâches et besoins futurs à hauteur de plus de 56%. Ce capital est réservé prioritairement au financement des investissements et infrastructures stratégiques pour l'avenir du canton. Il ne saurait en aucun cas couvrir des charges de fonctionnement ou de subventionnement répétitives qui devront trouver leur propre financement. L'incidence sur les budgets futurs du nouveau régime de financement hospitalier et la remise en question de notre part au bénéfice de la BNS pourraient à eux seuls se chiffrer par un manque annuel proche de 100 millions de francs.

Enfin, dans le domaine du subventionnement, le Grand Conseil a pris plusieurs décisions dont les incidences financières n'étaient pas ou que partiellement prévues dans le plan financier actualisé; elles influenceront directement les budgets et comptes futurs. Dans la mesure où cette approche perdurerait pour des projets qui seront transmis prochainement au Grand Conseil, le respect de l'équilibre du budget inscrit dans la Constitution cantonale sera à nouveau au centre des préoccupations du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Les premiers résultats du projet de budget 2012, puis la préparation du plan financier de la législature 2012–2016 permettront de mieux jauger les perspectives financières du canton. On peut d'ores et déjà dire qu'elles ne se présenteront pas sous les meilleurs auspices. C'est en vertu de ces divers considérants que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à voter l'entrée en matière sur les comptes 2010.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Les comptes 2010 de l'Etat de Fribourg se soldent donc par un excédent de revenus du compte de fonctionnement d'environ 95 millions de francs. La croissance de l'économie fribourgeoise aura ainsi surpris en bien, même les plus optimistes prévisionnistes. Le groupe démocrate-chrétien ne peut que féliciter le Conseil d'Etat pour sa rigoureuse conduite qui explique aussi cet excellent résultat. Nous adressons nos remerciements à l'administration cantonale et au personnel de l'Etat dont nous ne doutons pas de la compétence et de l'efficacité.

Le groupe démocrate-chrétien constate avec satisfaction que les revenus de la fiscalité cantonale n'ont cessé de croître ces dernières années dans une mesure telle que toutes les baisses fiscales consenties et nécessaires ont pu être totalement compensées. Le groupe démocrate-chrétien a toujours soutenu une politique fiscale attractive et responsable et observe qu'une telle démarche n'a jamais mis en péril les prestations de l'Etat.

Durant cette même période, le Conseil d'Etat a pu soutenir la reprise avec mesure et précision par le plan de relance et par une politique d'investissements généreuse. Ces excellentes conditions expliquent l'accroissement de la fortune nette en 2010, qui s'établit donc à 817 millions, tout en sachant – et nous en sommes conscients – que plus de la moitié de cet avoir est déjà affectée. Le groupe démocrate-chrétien approuve les attributions aux provisions et aux fonds proposées par le Conseil d'Etat. Le fonds d'infrastructures constitue une provision stratégique indispensable pour le développement du canton et doit encore être renforcé si possible ces prochaines années.

Le groupe prend note, en revanche, avec une certaine inquiétude, premièrement, de la nécessité d'approvisionner le fonds de fluctuation de notre part des bénéfices de la BNS en espérant que les résultats annuels seront tout de même positifs et, d'autre part, de l'importance de la provision, à quelque 10 millions, nécessaire pour changer le système informatique de la Caisse de compensation.

Le groupe démocrate-chrétien prend note que les charges de personnel augmentent en 2010 de 4,5% par rapport à l'année précédente, soit une légère hausse par rapport au budget aussi. C'est l'effet non seulement d'une revalorisation de 0,5% mais aussi et surtout d'une augmentation du nombre de postes de plus de 300 unités, ce qui est l'une des plus fortes progressions des dix dernières années, sans compter évidemment l'intégration du HFR en 2008.

La généralisation de la 2^e année d'école infantine, la mise en place de la 3^e année de médecine, l'intégration de l'EMAF et le développement de l'Hôpital fribourgeois expliquent clairement cette poussée en termes d'équivalents plein temps. Notre groupe a voulu ces changements et les approuve.

En définitive, si le groupe démocrate-chrétien partage les inquiétudes du Conseil d'Etat sur la peut-être suppression ou diminution de notre part aux bénéfices de la BNS ainsi que sur le coût probable du nouveau financement hospitalier, il estime toutefois, au vu des bons résultats 2010 et des pronostics de croissance économique pour 2011, qu'il existe encore suffisamment de marge de manœuvre pour une baisse d'impôt en 2012. L'année 2010 a d'ailleurs été, également fiscalement, très profitable pour les communes du canton. Nous comptons donc à cet égard sur les engagements pris par le Conseil d'Etat lors du traitement de la motion des groupes démocrate-chrétien, libéral-radical et de l'Union démocratique du centre prévoyant une nouvelle baisse fiscale.

Fort de cette analyse, le groupe démocrate-chrétien accepte l'entrée en matière et remercie encore une fois le gouvernement pour la bonne tenue des comptes et la prudence avec laquelle il gère notre canton.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Lors de l'examen des comptes 2010 et du bilan de l'Etat de Fribourg, le groupe libéral-radical a constaté avec satisfaction qu'il s'agit à nouveau d'un résultat bénéficiaire exceptionnel. Dans ce sens, il tient à remercier l'ensemble des Directions pour la bonne gestion des deniers de l'Etat durant l'exercice écoulé et dans le respect des positions budgétaires, même si des dépassements de charges ont été constatés dans certaines Directions.

Vous me permettez, dans un contexte particulièrement agréable, d'adresser un message de félicitations à notre ministre des finances, Claude Laesser, le gardien avisé de notre trésor cantonal. Dans les faits, avec un résultat brut de quelque 95 millions de francs, la situation financière du canton peut être qualifiée de très saine même si aux dires de notre grand argentier les soucis financiers demeurent. Le groupe libéral-radical se déclare d'accord avec les propositions d'affectation du bénéfice, dont 50 millions au fonds d'infrastructures, 15 millions aux risques sur la part au bénéfice de la BNS et 10 millions pour l'application informatique

de la Caisse de compensation, pour ne citer que les montants principaux.

Au niveau des charges de fonctionnement, avec une variation de plus de 3,9%, le résultat est très bon si l'on considère que les imputations des opérations de bouclage représentent déjà 2,82%. Comme les bonnes choses vont de pair, les revenus de fonctionnement, 3,222 milliards, croissent également dans les mêmes proportions.

Très attentif à l'évolution de la fiscalité, le groupe libéral-radical constate une nouvelle progression de 57,7 millions par rapport au budget et de 8,4 millions en regard des comptes 2009. Il nous plaît ainsi de relever que le montant des baisses fiscales successives depuis 2007, représentant 107,1 millions pour le canton, étaient pleinement justifiées. Sur ces bases, il est réjouissant de constater que le cumul de ces baisses durant la présente législature totalisera, à fin 2011, la somme de 143,1 millions uniquement au niveau cantonal. Pour les communes et pour les paroisses, le montant des baisses atteindra 66 millions. A ceux qui s'opposent systématiquement aux baisses fiscales, il est tout de même intéressant de rappeler que, malgré les décisions prises en la matière, les produits de la fiscalité ont augmenté de 156 millions entre 2006 et 2010. Je vous laisse apprécier.

Le groupe libéral-radical restera donc attentif à l'application des baisses décidées et celles à venir. Si les perspectives financières de l'Etat devaient s'annoncer plus difficiles pour les années à venir, il n'en demeure pas moins qu'avec un capital net de 817 millions une certaine garantie subsiste; il n'y a donc pas lieu d'être trop pessimiste, du moins en l'état. Toutefois, n'oublions pas que nous sommes tributaires de recettes relativement conséquentes liées à la RPT et que la fiscalité globale ne représente que 33% des recettes totales.

Dans ce contexte, le groupe libéral-radical est d'avis que l'Etat doit veiller en permanence à contrôler ses dépenses, si possible à les réduire et, pour le moins, à les stabiliser afin de préserver les acquis sur le long terme tout en maintenant une fiscalité attractive. Nous saluons également l'effort consenti au niveau des investissements avec plus de 219 millions d'engagements bruts, de surcroît plus intéressants, en 2010, d'un point de vue économique étant donné l'affectation essentiellement à des travaux.

Enfin, si la hausse des effectifs du personnel en 2010 ne représente que 3,2%, dont 80% réparti entre le secteur de l'enseignement et le secteur hospitalier, il ne faut pas perdre de vue que l'effectif pourrait atteindre 10 000 équivalents plein temps en 2011 déjà.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical, à l'unanimité, entre en matière sur l'examen des comptes de l'exercice 2010.

Corninbeuf Dominique (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a étudié avec attention les comptes 2010 et constate avec satisfaction qu'il sont, pour la neuvième année consécutive, bénéficiaires. Le bénéfice, avant opérations extraordinaires, s'élève à 94,9 millions. On constate, malgré ces comptes réjouissants, que la marge de manœuvre s'amenuise. Nous souhaitons vivement que les provisions alimentées, comme par exemple le fonds d'infrastructures, boosteront la

mise en activité du RER fribourgeois, ceci bien sûr aussi pour toutes les provisions destinées au développement de notre canton.

Toutefois, nous devons rester attentifs, Fribourg n'est de loin pas autonome au niveau financier. Nos propres revenus ne couvrent que partiellement nos dépenses. Bien sûr ce constat est à relativiser. Malgré tout, ce n'est pas parce que nous avons un petit pécule qu'il faut nous prendre pour Crésus. Si nous soustrayons du capital de 817 millions les 457 millions déjà affectés, nous constatons qu'il ne reste en fait qu'environ 360 millions vraiment à disposition et c'est ça notre véritable fortune nette. Ce montant net de la fortune cantonale représente le 11,18% des comptes 2010, comme quoi il faut tout relativiser. Mais actuellement il s'agit de goûter à cette embellie avant que les gros nuages arrivent: le nouveau financement hospitalier, le financement des soins de longue durée en lien avec le vieillissement de la population, l'impulsion que les pouvoirs publics devront donner à la promotion des énergies renouvelables, l'adaptation en termes de postes de travail afin de faire face à l'augmentation de la population dans les domaines de l'éducation et de la santé mais aussi pour maintenir l'efficacité et la qualité des services de notre administration, éléments importants pour l'attractivité de notre canton. N'oublions pas que nous sommes dans les meilleurs au niveau de la performance en administration cantonale, sans oublier les points d'interrogation sur le maintien des participations au niveau fédéral. La part au bénéfice de la BNS ne sera certainement plus au niveau qu'on connaît aujourd'hui. Et les cantons contributeurs, dans le cadre de la péréquation, ne sont plus favorables à contribuer à la hauteur de leurs contributions d'aujourd'hui pour des cantons qui dégagent des bénéfices.

Concernant l'évolution des postes de travail équivalents plein temps, nous constatons en chiffres absolus une légère diminution aux comptes 2010 par rapport au budget 2010. Seuls trois secteurs sont en légère augmentation: le pouvoir judiciaire, l'instruction publique et la santé, trois secteurs ayant une grande dépendance à notre démographie vigoureuse, mais les autres départements compensent ces quelques postes de travail supplémentaires; ce qui nous donne un léger bénéfice dans cette analyse.

Concernant les rapports du Conseil d'Etat et des Directions, nous tenons à féliciter chaque Direction pour leur rédaction. Ces documents sont très explicites et complets. Ils nous donnent une image de l'ampleur des tâches de l'Etat. Les informations développées sont très intéressantes et instructives pour les députés lambda et aident à comprendre le fonctionnement de l'Etat.

Lors de l'analyse de détail, le groupe socialiste constate qu'au SITel, les prestations des tiers sont impressionnantes. Avons-nous vraiment toutes les compétences? L'externalisation de certains travaux est-elle judicieuse? L'organisation du travail est-elle optimale? Il y a aussi la difficulté que le SITel a eue d'engager des collaborateurs au bon profil; ceci nous semble également un sujet de préoccupation. Voilà les questions que nous posons!

Pour terminer, nous félicitons le Conseil d'Etat pour le respect du budget 2010. Nous remercions aussi chaque

collaboratrice et collaborateur de l'Etat pour le travail accompli. Nous soutenons une politique financière raisonnable qui prenne en compte les besoins de chaque citoyenne et citoyen de ce canton.

C'est sur ces quelques considérations et questions que le groupe socialiste accepte l'entrée en matière sur les comptes 2010.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Pour le canton de Fribourg, les exercices comptables se suivent et se ressemblent. L'année 2010 n'y fait pas défaut. En effet, il est agréable de constater que les comptes 2010 de l'Etat de Fribourg se soldent par un bénéfice brut, avant opérations extraordinaires, de 94,9 millions et un résultat net de 3,9 millions.

Le groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre salue ces résultats et nous tenons à relever le très bon travail fourni par le conseiller d'Etat qui agit avec une prudence relevée en la matière.

Certes, l'attribution aux différentes provisions va être utilisée dans le temps mais ces provisions et réserves garantissent les engagements de l'Etat de Fribourg pour les prochains exercices avec des montants qui ne sont pas anodins. Donc, il n'y aura pas de mauvaises surprises financières de ce côté-ci. Ce que nous constatons en disséquant ces comptes, c'est une très bonne maîtrise des coûts dans toutes les Directions.

Nous sommes aussi heureux de constater que les différentes pressions exercées par le Grand Conseil pour diminuer la charge fiscale étaient justifiées et indispensables. Malgré les allègements fiscaux qui ont été mis en œuvre, on constate que le canton de Fribourg a encaissé encore plus de recettes fiscales et ceci notamment pour deux causes. La première, c'est la relative bonne santé de l'économie suisse et fribourgeoise, en particulier, où malgré les baisses fiscales octroyées, les rentrées ont agréablement progressé. La deuxième raison est à imputer à une progression galopante de la population fribourgeoise qui apporte globalement une contribution non négligeable dans l'escarcelle des recettes fiscales cantonales. Si nous jetons un regard sur ces recettes fiscales 2010, nous constatons des rentrées fiscales qui atteignent quasi le milliard de francs et ceci malgré des allègements fiscaux qui ont atteint plus de 97 millions pour les quatre derniers exercices, d'où la réflexion du groupe de l'Union démocratique du centre de dire que la pression pour un allègement fiscal doit être maintenue pour soulager tous les contribuables fribourgeois. Nous saluons également les investissements entrepris par le canton pour la somme de 144,4 millions net. C'est réjouissant car le canton remplit pleinement son rôle de moteur de l'économie cantonale.

Plus spécifiquement, le groupe de l'Union démocratique du centre constate que l'Université coûte 85 millions de francs à l'Etat de Fribourg pour 2010. Cette somme a quasi doublé lors de ces dix dernières années; c'est conséquent! Les orientations spécifiques ont été prises par le Grand Conseil, soit la mise en œuvre de la recherche dans les nanotechnologies et la mise en place de la 3e année de médecine. Ces nouvelles structures ont fait gonfler la facture finale des coûts annuels de l'Université. En soi, ceci ne pose aucun problème. Par contre, ce qui nous interpelle, c'est que l'Univer-

sité reçoit une enveloppe budgétaire annuelle sur laquelle ni la Commission des finances et de gestion ni le sénat n'ont de moyens de s'impliquer dans le contrôle de l'utilisation de ces fonds. En effet, le sénat ne discute pas des aspects financiers et la Commission des finances et de gestion prend acte des dépenses sans pouvoir agir sur les orientations prises sur plan financier par l'Université et ceci nous dérange à plus d'un titre. Nous espérons que dans un délai très bref des propositions seront apportées par le Conseil d'Etat afin d'améliorer cette situation très insatisfaisante.

Le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière sur les comptes et vous demande d'en faire de même.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche prend connaissance des comptes 2010 avec la même satisfaction que celle exprimée par les représentants des groupes qui se sont exprimés précédemment. Nous relevons que le bénéfice annoncé de 3,9 millions est diminué d'une part non négligeable de plus de 90 millions d'investissements supplémentaires et de constitution de fonds de réserve. Nous y relevons en particulier les 50 millions du fonds d'infrastructures et le risque de diminution de contribution de la Banque Nationale qui, à eux seuls représentent plus de 65 millions de francs. Les investissements nets sont particulièrement élevés et nous nous en réjouissons.

Grâce à sa bonne santé, l'Etat peut ainsi continuer à soutenir le développement économique cantonal en améliorant les infrastructures. C'est cette bonne santé qui est liée aussi à l'augmentation des revenus fiscaux. Le groupe Alliance centre gauche rappelle qu'il faut éviter de saper toujours plus cette source de revenus pour des déductions fiscales, parfois mal ciblées, sous prétexte de conserver dans le canton les bons revenus. Le ministre des finances nous l'a rappelé précédemment, c'est 36 millions supplémentaires qui sont prévus cette année et, si j'en crois les prises de parole de mes collègues Siggen et Thürler, il y a velléité d'augmenter encore ce montant en 2012! A long terme, nous mettons en péril le rôle social de l'Etat, en particulier dans les domaines de la formation, de la santé et du social. Mais nous mettons en particulier en cause son rôle de soutien à l'économie par les investissements qu'il réalise. Il y a dans ce domaine en particulier des dépenses supplémentaires qui sont à prévoir en matière d'investissements, notamment pour de nouvelles ressources énergétiques – nous en parlons énormément en ces temps – qui sont génératrices d'emplois et qui peuvent aussi doper l'économie fribourgeoise. Je souligne là, par exemple, une mise en application concrète du rapport qui nous a été soumis récemment sur la possibilité d'utiliser les toits des bâtiments publics pour de nouvelles ressources énergétiques. C'est bien! C'est bien sur le rapport et ce sont de belles intentions! Mais il faudra des moyens financiers pour parvenir à une réalisation concrète et ce n'est pas en diminuant chaque année, de 30 ou 40 millions, les ressources de l'Etat que nous aurons les moyens nécessaires à ces investissements.

C'est avec ces remarques et ce souhait que le groupe Alliance centre gauche prend connaissance des comptes et soutient l'entrée en matière.

Le Rapporteur général. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue et je remercie tous les intervenants pour leur soutien.

Concernant les différentes questions, je laisserai à M. le Commissaire du gouvernement le soin d'y répondre.

Le Commissaire. A mon tour de remercier tous les intervenants pour l'entrée matière. Je ferai juste une ou deux remarques par rapport aux réflexions qui ont été émises par l'un ou l'autre d'entre vous.

Tout d'abord, le rapporteur général a dit que l'Etat devait faire un effort pour les apprentis. Je crois que c'est un mauvais procès. J'aimerais rappeler que, dans le budget, on tient compte d'un poste sur douze mois et que dans les comptes c'est le poste occupé effectivement dont on tient compte. Si vous regardez le rapport de gestion du Conseil d'Etat, vous verrez que, par exemple en été 2010, on avait à peu près 336 jeunes en formation. Il ne faut pas oublier non plus l'effort extrêmement important que fait l'Etat en matière de stages rémunérés, non rémunérés, obligatoires dans le cadre de la formation ou des stages de primo demandeur. Tous ces éléments demandent des efforts de la part du personnel qui, pendant qu'il s'occupe des stagiaires, pendant qu'il s'occupe des apprentis, ne s'occupe pas de ses tâches. Cela est aussi un élément dont il faut tenir compte. L'Etat et ses services sont toujours disposés à fournir des efforts et font de gros efforts dans ce domaine. Il faut aussi voir qu'il y a des limites à cet effort dans ce sens que tous les services ne peuvent pas offrir une formation complète et que la rotation des apprentis qui est effectuée entre services, aussi au sein de l'Etat, a également ses limites. Vous trouverez également dans le rapport de gestion, par exemple, que, pour les stagiaires, si en 2009 il y en avait 45, en 2010, il y en a à peu près 200 qui sont passés par l'Etat. Donc on ne peut pas dire qu'on ne fait pas d'efforts. Au contraire, même si les choses peuvent toujours être améliorées, les services de l'Etat font un gros effort dans ce domaine-là.

Le député Thürler a invité le Conseil d'Etat à contrôler les dépenses. Bien sûr, M. le Député, mais on aimerait ne pas être seul pour ça. On aimerait aussi que le Grand Conseil nous appuie dans cet effort de contrôle des dépenses parce que, évidemment, dans les budgets, dans les comptes, à un moment donné, on met les dépenses qu'on nous «oblige» à faire dans cette enceinte!

Le député Losey s'est plaint du principe de l'enveloppe pour l'Université. Il n'est pas interdit d'aller voir ce qui s'est passé dans le cadre de l'enveloppe. Si l'on veut vraiment démotiver les gens, alors supprimons ces enveloppes. Avec un système d'enveloppes, c'est de cette manière qu'on responsabilise les services et en particulier l'Université. Je crois pouvoir affirmer, comme directeur des finances, que l'Université est un excellent partenaire, mais vous pourrez aussi interpellier à ce sujet ma collègue directrice de l'instruction publique, lorsque vous discuterez des comptes de sa direction. On le voit d'ailleurs dans le montant global. L'enveloppe qui est accordée à l'Université, je crois pouvoir dire qu'elle est bien gérée!

C'est avec ces considérations que j'en ai terminé.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail des comptes.

Comptes généraux de l'Etat pour 2010

FINANCES

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Les comptes 2010 de la Direction des finances bouclent avec un excédent de revenu de 1,435 milliard, soit une amélioration de 28,7 millions.

Concernant les centres de charges:

- Administration des finances, à relever: un versement de 15 millions, pour prévenir la réduction éventuelle de la part annuelle du bénéfice de la Banque Nationale; une augmentation des revenus également provenant des intérêts bancaires + 3 millions; des dividendes de 2 millions, ceci dû à un versement supplémentaire des Salines du Rhin et la part de l'impôt anticipé + 6 millions.
- SITel: – 3 millions de charges, dus à l'engagement retardé de personnel pour certains postes et amélioration des recettes par les prestations de services pour des tiers + 1,4 million.
- SPO, diminution des charges de 1 million; certains projets ont été reportés, ne sont pas terminés ou n'ont pas débuté.
- Service des contributions, les rentrées fiscales 2010 de 998 millions sont très proches des rentrées fiscales 2009, ceci malgré les baisses fiscales. Elles sont supérieures, par contre, de 57,5 millions par rapport au budget. Le rendement de l'impôt des personnes physiques est meilleur de 6 millions mais c'est surtout l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui dépasse les prévisions de 24 millions, augmentation également de l'impôt des gains immobiliers de 3 millions. Concernant l'impôt sur les successions et donations, également une augmentation de recettes de 1 million.
- Registre foncier, excédent de recettes de 10 millions environ, ceci en raison des impôts sur les mutations d'immeubles, des gages immobiliers et d'émoluments.

Concernant les recettes et dépenses générales, l'amortissement des titres se monte à 9,5 millions alors qu'il était prévu 1,2 million. Ce sont des amortissements du patrimoine financier en fonction des résultats des comptes. Cela concerne essentiellement Agy-Expo et la Fondation «Seed Capital». Une dépense de 1 million pour une adaptation des contributions aux assurances sociales n'a pas été utilisée.

Il faut également relever un versement en provision de 52,7 millions dont:

- 50 millions pour le fonds d'infrastructures;
- 900 000 francs pour une augmentation des provisions faites sur débiteurs;

– et 1,8 million pour la recapitalisation du capital risqués.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010

DIRECTION DES FINANCES

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes 2010

BANQUE CANTONALE DE FRIBOURG

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Il est faut relever le très bon résultat de la Banque cantonale, dont 46,8 millions sont versés aux collectivités publiques. La part de l'Etat est de 27,5 millions. Ce montant figurera aux prochains comptes de l'Etat. Le total de l'impôt, pour Etat, communes et paroisses, se monte à 19 millions.

Lässer Claude, Directeur des finances. Avec le rapporteur, nous pouvons constater que la Banque cantonale – passez-moi l'expression – «vole» de succès en succès et c'est un bien pour l'économie fribourgeoise. Je crois qu'on peut féliciter la direction générale de cette banque.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). L'autre jour, nous avons pu lire dans la presse que M. Albert Michel, directeur de la BCF, sera remplacé à la direction générale de la BCF dès le 1^{er} janvier 2012. Le groupe socialiste relève l'excellent travail de M. Michel à la direction de la BCF durant toutes ses années de direction. Nous avons pu lire ensuite que M. Michel a été nommé, dès cette même date, à la présidence du conseil d'administration. Ses compétences, son investissement important à faire de la BCF un fleuron de notre canton sont incontestés et méritent toutes nos félicitations. Nous sommes contents de pouvoir garder toutes ses compétences au sein de la BCF. Toutefois, nous nous posons la question de savoir s'il n'y a pas de risques de gouvernance en nommant un ancien directeur du côté opérationnel, président du conseil d'administration du côté stratégique?

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. La question de M^{me} Hänni concerne le directeur Albert Michel. Je laisserai répondre M. le Commissaire du gouvernement qui est membre du conseil d'administration.

Lässer Claude, Directeur des finances. Tout d'abord, le conseil d'administration fait une proposition au

Conseil d'Etat pour la présidence de la banque. Au préalable, évidemment, j'aimerais juste rappeler que le conseil d'administration de la banque est nommé pour trois membres par le Grand Conseil, trois membres par le Conseil d'Etat. Ensuite, les six membres se réunissent et cooptent un septième membre.

Le conseil d'administration – là, je ne trahis par un secret puisque cela a été écrit dans le communiqué de presse – à l'unanimité, a coopté tout d'abord M. Michel et ensuite l'a proposé, également à l'unanimité, au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a approuvé cette proposition.

Pour répondre de façon plus directe à la question posée, je crois qu'on peut affirmer que ce n'est pas une exception que le directeur général, une fois qu'il a terminé son mandat de direction générale, passe au conseil d'administration pour en devenir le président. Il y a même des cas où les deux fonctions sont cumulées. Il est vrai que ces cas-là sont plus critiquables parce qu'il peut y avoir confusion entre les deux rôles. Ici, ce n'est pas de ça dont il s'agit, je l'ai déjà expliqué dans la presse. A titre personnel, je pense que ce serait faire un mauvais procès à deux personnes, d'une part, au futur président du conseil d'administration. Les mérites qui ont été relevés dans cette assemblée, qui sont réels, font quand même sous-entendre que l'intéressé est un homme intelligent et qui saura faire la part des choses entre son nouveau rôle et son ancien rôle et, d'autre part, ce serait faire injure au président de la direction générale désigné à partir du 1^{er} janvier 2012 que de penser qu'il n'aura pas les capacités de jouer pleinement son rôle de président de la direction générale. Donc, sur ce côté-là, je n'ai pas de souci. Le conseil d'administration jouera pleinement son rôle et fera en sorte – c'est son rôle – que cela fonctionne.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 84 voix sans opposition; il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP),

Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zatory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 84.

Rapport et comptes 2010¹

CAISSE DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL DE L'ETAT (MESSAGE N° 241)

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Le résultat de la Caisse de prévoyance, négatif d'environ 109 millions, est dû, d'une part, à une revalorisation de 2,5% des salaires assumés, ce qui fait 27 millions et, d'autre part, à une dégradation des placements boursiers. La garantie de l'Etat passe ainsi de 615 millions à 724 millions et le degré de couverture de 81 à 79%. La nouvelle loi sera examinée jeudi.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je crois que l'on peut dire que, compte tenu en particulier de l'année boursière, la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg s'en tire relativement bien en 2010 même s'il y a une légère dégradation. Ce que l'on peut dire, c'est que les résultats sont tout à fait conformes à ce qui est prévu dans la nouvelle loi.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Je tiens tout d'abord à déclarer mes intérêts, que je rappellerai jeudi dans les premiers débats sur la nouvelle loi sur la Caisse de prévoyance. Je suis enseignant, donc affilié, et, dans le cadre de mes charges syndicales à mi-temps, occupe une place de 15% dans la structure de la Fédération du personnel de l'Etat de Fribourg (FEDE) qui défend les intérêts de tous les agents de la fonction publique de notre canton.

Le rapport 241 du Conseil d'Etat, relatif aux comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, a retenu toute l'attention du groupe socialiste. Le résultat de l'exercice, comme évoqué tout à l'heure, se termine avec un déficit de 109 millions. Heureusement que les performances du parc immobilier ont dépassé les 5,4% pour équilibrer la situation! Bien sûr, la situation difficile sur le marché des actions ainsi que le franc fort ont eu des effets négatifs sur le bilan final. A la lecture de ce rapport, trois questions sont soulevées par le groupe socialiste afin d'obtenir certains éclaircissements.

1. Malgré une année difficile – on l'a dit tout à l'heure – et ayant recherché des résultats de caisses de prévoyance du personnel d'autres cantons, déjà disponibles en ligne, j'ai constaté que leurs performances étaient souvent meilleures que celles de notre canton, ceci étant valable pour l'année 2009 par exemple. Les taux de couverture de ces diverses caisses ont subi une baisse moins élevée qu'à Fribourg. Certes, nous demandons de la prudence dans

¹ Texte du rapport pp. 951ss.

les placements mais les pertes de 16 millions dans les placements obligataires, de 14 millions dans les actions et participations sont élevées. Auraient-elles pu être atténuées par une politique différente de gestion de ses placements et les établissements auxquels sont confiés les placements financiers portent-ils une part de responsabilité?

2. Point très réjouissant – je l’ai dit tout à l’heure – les rendements des immeubles ont été intéressants. La Régie de Fribourg, propriété de la Caisse de prévoyance, en gère une grande partie. D’autres immeubles sont gérés par cinq autres régies fribourgeoises, vaudoise(s) ou bernoise(s), d’après la liste de la page 19 du rapport. Pourrions-nous savoir combien d’immeubles, respectivement d’appartements, sont gérés par chacune d’elles et quelle est leur situation géographique?
3. Dans le rapport que nous examinons, les frais d’administration sont très transparents, contrairement à d’autres caisses privées. Cependant, ceux-ci sont relativement élevés pour atteindre 5,9 millions, soit plus de 280 francs par assuré actif et rentier. Si l’on ajoute les honoraires des gérances que j’ai citées tout à l’heure, qui s’élèvent à près de 1,7 million de francs, on arrive à 7,6 millions de francs, soit plus de 360 francs par assuré. Ces chiffres paraissent élevés et peuvent être surprenants. Y a-t-il des compléments d’information que l’on pourrait obtenir par rapport à ces frais administratifs et ce qu’ils englobent? Et ces frais peuvent-ils être contenus, voire diminués, à l’avenir?

En dehors de ces questions et de ces quelques observations, le groupe socialiste relève la qualité du travail effectué au sein de la Caisse de prévoyance du personnel de l’Etat et acceptera le rapport N° 241.

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. M. le Député Emonet a posé trois questions concernant la performance de la Caisse, le rendement des immeubles et les frais d’administration. Je crois que M. le Commissaire du gouvernement, président de la Caisse, saura y répondre.

Le Commissaire. M. le Député Emonet a évoqué le rendement du parc immobilier, de 5,4%, plus exactement 5,44, mais je tiens à rendre attentif ici que ce rendement est à prendre avec un petit peu de prudence parce qu’il est influencé par les normes qui doivent être appliquées, à savoir les normes RPC. En d’autres termes, chaque année, nous devons revoir l’évaluation des immeubles, c’est-à-dire la valeur de l’immeuble. Cette valeur de l’immeuble peut aller dans un sens comme dans un autre. Globalement, cette année, les valeurs des immeubles ont augmenté. Ce 5,44 est un peu théorique pour dire les choses, il est comptable. Si j’ai bonne mémoire, l’année passée on avait le phénomène inverse. Calculé de cette manière, les immeubles avaient eu, globalement, un effet négatif sur le rendement. Si on exclut cet élément, on arrive à pas tout à fait à 4,5% de rendement sur les immeubles. Ça, c’est un premier élément. Donc ce 5,44% pourrait être du

6% l’année prochaine ou peut-être du 4%, cela dépend justement de cette valorisation des immeubles, étant entendu que sur le principe, la Caisse construit des immeubles pour les garder dans son portefeuille et pas pour les vendre même si de temps en temps nous épurons notre portefeuille pour, par exemple, se débarrasser d’immeubles qui ne sont pas «assez rentables», étant entendu que tous les immeubles ont quand même un rendement positif.

Sur les performances, alors évidemment, on n’a que des gens qui savent! Mais lorsque les autres caisses de pension annoncent leur rendement, notamment PUBLICA, qui a un bon rendement, il faut lire toute la documentation. Il ne faut pas seulement lire le rendement de l’année, il faut lire ensuite les commentaires complémentaires qui s’y ajoutent. PUBLICA, très transparente, a aussi dit que cette année, elle a eu de la chance parce qu’elle a pris un certain nombre de mesures de protection de ses placements en monnaies étrangères. Elle a eu fin nez cette année mais la situation aurait très bien pu être complètement inverse. Donc, toute mesure que vous prenez risque de se retourner contre vous; il y a toujours des risques!

Pour ce qui concerne les mandataires, alors je peux vous dire que le comité de la Caisse procède régulièrement à ce qui s’appelle en termes techniques des benchmarking, donc à des comparaisons avec des indices comparables. Tel mandataire, une année, est un peu meilleur que l’indice. L’année suivante, il est un peu moins bon que le benchmark. L’analyse que fait le comité de la Caisse se fait sur plusieurs années avant de déclarer qu’un mandataire est mauvais et qu’il faut s’en séparer. D’autre part, dans les résultats, globalement, il faut aussi distinguer entre les pertes ou les gains réalisés et les pertes et gains non réalisés parce que lorsque vous avez des titres – que ce soit des actions ou des obligations – vous prenez leur valeur au 31 décembre et c’est ce qui figure dans les comptes. Vous prenez la valeur un mois avant, vous avez des écarts relativement importants. Il faut donc avoir un certain recul dans ce domaine. Moi, j’aime bien quand on dit qu’on devrait prendre plus de risques. Bien sûr, on pourrait gagner plus mais cela veut dire qu’on pourrait aussi perdre plus quand ça va mal! J’aimerais rappeler que lorsqu’il y a eu le gros crash boursier tout le monde était heureux que la Caisse de pension de l’Etat de Fribourg n’ait perdu que 10% quand d’autres en perdaient 20 ou 30%. A un moment donné, il faut savoir ce que l’on veut, sans compter que – j’aimerais quand même le rappeler – le comité qui prend les décisions est un comité paritaire. Ce n’est pas l’administration des finances qui fait ça, c’est vraiment un comité paritaire. Je tiens à dire que c’est un comité qui travaille bien.

Je ne suis pas en mesure de détailler exactement la situation des immeubles des régies extérieures, qui ne sont pas la Régie de Fribourg. S’il y a des régies extérieures au canton, c’est que ce sont des immeubles qui sont extérieurs au canton. Nous en avons peu. Nous avons 1–2 immeuble, généralement c’est à proximité de la frontière cantonale. Du côté de Vevey, il y a 1–2 immeuble. Du côté de Kehrsatz, il y en a 1 ou 2 aussi. On s’aventure assez peu sur d’autres marchés parce qu’on les connaît mal. Evidemment, on connaît assez bien

le marché fribourgeois mais pas très bien les autres marchés; donc, on est assez prudent. Là, ce sont des immeubles que nous n'avons pas construits mais que nous avons achetés avec un rendement locatif. D'une façon générale, lorsqu'une régie nous présente un immeuble, évidemment, on fait une analyse, on va regarder l'immeuble pour savoir s'il est intéressant, s'il y a des travaux à faire. Si on décide de l'acheter, alors on lui laisse le mandat de régie mais l'ensemble de ces mandats extérieurs autres que la Régie de Fribourg représente une petite part du mandat total.

Je suis assez surpris des considérations du député Emonet sur les frais administratifs. Il faudrait les comparer avec les autres caisses de pension et l'on verrait que les frais administratifs sont relativement bas à la Caisse de pension précisément, notamment, parce que le personnel de l'administration de la Caisse est soumis à la LPers et on n'a pas des salaires faramineux; ils sont dans l'échelle des traitements. C'est tout à fait correct. Ensuite, l'administration de la Caisse travaille sans bénéfice, exécute simplement les travaux qui sont à faire. Moi, je prétends, au contraire de ce qu'a dit le député Emonet, que la Caisse de pension de l'Etat a des frais administratifs plutôt bas en comparaison. A un moment donné, il n'y a pas de miracle! Vous devez quand même engager du monde, ne serait-ce que pour traiter les différentes affaires, pour assurer le versement des rentes, pour donner les informations, pour s'occuper des assurés et des rentiers. Un minimum est à faire et, là aussi, je crois qu'on peut dire qu'on a une bonne qualité de personnel, qui travaille aux conditions de l'Etat. Et, encore une fois, je demande au député Emonet de faire quelques comparaisons entre différentes caisses et il verra que les frais administratifs sont assez bas à la Caisse de l'Etat de Fribourg.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 86 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP),

Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggén (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Véz (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 86.*

A voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

Comptes généraux de l'Etat pour 2010

POUVOIR EXÉCUTIF / CHANCELLERIE D'ÉTAT

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Concernant le pouvoir exécutif, l'excédent de dépenses est inférieur d'environ 350 000 francs par rapport au budget. Il faut aussi relever une provision de 100 000 francs destinée à la promotion de l'image du canton de Fribourg. Dans les recettes, un montant de 400 000 francs provient des mandats des conseillers d'Etat, alors que 150 000 francs étaient prévus au budget.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2010

CHANCELLERIE D'ÉTAT

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2010

CHAPITRES CONCERNANT LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CONSEIL D'ÉTAT

Bapst Markus (PDC/CVP, SE), rapporteur. La Commission des affaires extérieures a eu la tâche, comme les années précédentes déjà, d'analyser le rapport sur les relations extérieures du canton. L'objectif de cette analyse est de passer en revue les multiples activités du Gouvernement, de le commenter si nécessaire et d'en informer le Parlement. La CAE a fait son examen dans la séance du 15 avril 2011, en présence de M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen.

Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten begrüsst ausdrücklich den Entscheid des Staatsrates, die Wirtschaftsdirktion mit der Verantwortung über die Aussenbeziehungen zu betrauen. Dies entspricht dem ursprünglichen Wunsch der Kommission nach einem direkten Ansprechpartner auf Seite des Staatsrates. Dieser Entscheid der Regierung wird die Beziehung zur Kommission weiter vereinfachen und die Zusammenarbeit weiter intensivieren.

Die Kommission begrüsst ebenfalls die Form des Berichtes, welche die Form eines Auszugs aus dem Rechenschaftsbericht des Staatsrates hat. Diese Form des Berichts ist für die Kommission vollauf genügend und erleichtert den Überblick über die vielseitigen und komplexen Aktivitäten der Regierung im Bereich der Aussenbeziehungen.

In der Diskussion war einmal mehr die Beziehung zum Kanton Bern ein Thema. Diese Beziehungen sind nicht immer einfach und der Kanton Freiburg muss sich immer wieder neu behaupten, um seine Interessen wahrzunehmen. Dies ist z.B. beim Projekt «Hauptstadtregion Bern» der Fall. In der Kommission war auch der Transfer des Agro-Instituts Liebefeld nach Grangeneuve ein Thema. Auch wenn der Entscheid eigentlich beim Bund liegt und positiv ist, scheint der Kanton Bern nicht einfach gewillt, das Institut aufzugeben.

Es muss, wie bei diesen Beispielen, festgestellt werden, dass Handlungsbedarf bleibt und die Beziehungen – gerade zum Kanton Bern – intensiv gepflegt und aufrecht erhalten werden müssen. Dies gilt letztlich auch für das Parlament, respektiv für die beiden Parlamente.

L'autre sujet de la discussion était le «Greater Geneva Berne Area (GGBA)». M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen n'a pas caché sa déception suite aux premiers résultats, malheureusement pas très positifs pour le canton de Fribourg, de cette collaboration qui a comme objectif d'implanter des entreprises étrangères dans notre canton. Pour terminer, la CAE relève encore une fois le travail important effectué et remercie le Gouvernement pour son esprit d'ouverture et de collaboration.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. La Commission des affaires extérieures a analysé de manière approfondie le rapport annuel concernant les relations extérieures et j'ai pu donner des explications complémentaires. Je vous remercie cordialement pour cette analyse vraiment très fournie. J'aimerais revenir sur quatre points importants:

1. 2010 a été une année très dynamique en termes de relations extérieures. Le fait que M. Josef Deiss ait été élu Président de la 65^e assemblée générale de l'ONU a permis au canton de Fribourg de se mettre en avant au niveau international. Nous avons essayé de promouvoir l'image du canton vers l'extérieur, par exemple, en tenant des journées ouvertes à Strasbourg et à Freiburg in Brisgau, en organisant avec la Chambre fribourgeoise du commerce le congrès «Fribourgissima» et en organisant une manifestation pour les parlementaires fédéraux à Berne, au Palais fédéral, le 7 décembre 2010, avec St-Nicolas.
2. A propos de la direction des affaires extérieures, le Conseil d'Etat a décidé, le 22 décembre 2010, que la responsabilité politique des relations extérieures serait transférée de la Présidence au Directeur de l'économie et de l'emploi. Ce changement permettra d'assurer une meilleure continuité dans le traitement des affaires extérieures gouvernementales.

3. A propos des importants engagements des Conseillers d'Etat et des cadres dans les conférences intercantionales, il sied de relever que les collègues et notamment aussi les cadres sont très actifs et peuvent vraiment jouer un rôle important dans ces conférences intercantionales.

4. Les collaborations avec d'autres cantons, notamment avec les cantons de Berne, Soleure, Neuchâtel et Valais, dans le cadre de la Région capitale Suisse représentent peut-être le point le plus important à souligner. Il s'agit d'une stratégie de collaboration à géométrie variable, comme l'a relevé M. le Député Bapst. Le premier exemple que j'aimerais aborder, c'est la Région capitale suisse qui est une organisation très importante pour le canton de Fribourg. Je suis convaincu que cette collaboration est un bénéfice pour le canton de Fribourg. Mais il faut que nous soyons très vigilants, dans la phase actuelle de mise en route de ce projet. Nous avons toujours dit que nous ne voulons pas être seulement et toujours les porteurs d'eau pour le canton de Berne, mais que nous voulons un retour sur investissements. Je suis convaincu que l'on aura ce retour sur investissements très bientôt. Le deuxième exemple, c'est le fameux «Greater Geneva Berne Area», que nous avons lancé l'année passée dans le but de faciliter l'implantation d'entreprises étrangères en Suisse. Les premiers résultats ne sont pas encore très concluants, mais nous allons travailler pour améliorer les conditions-cadres. Là aussi, je suis vraiment tout à fait positif quant au résultat à venir et je pense que nous aurons bientôt le retour sur investissements.

Tout en restant à votre disposition pour d'éventuelles questions, je vous remercie pour votre attention.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2010

POUVOIR LÉGISLATIF

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Concernant le pouvoir législatif, pour les comptes 2010, l'excédent de charges est inférieur d'environ 460 000 francs. Cela provient du nombre de séances du Grand Conseil moins élevé que prévu, ce qui entraîne aussi moins d'indemnités de déplacement et moins de séances de commission, alors que le budget prévoit huit sessions complètes.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2010

COMMISSION DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Bapst Markus (PDC/CVP, SE), rapporteur. En adoptant la loi sur les conventions, le Grand Conseil a délé-

gué à la Commission des affaires extérieures un certain nombre de compétences. En échange de cette délégation, il a été disposé à ce que la CAE doive rendre compte de l'usage qu'elle fait de ses nouvelles compétences. D'entente avec le Bureau, la Commission a choisi de le faire au moyen d'un rapport annuel complété par des communications ponctuelles au Bureau. Vous avez reçu le deuxième rapport de la CAE, qui a la forme d'un rapport d'activité avec l'objectif d'informer brièvement le Grand Conseil sur les activités de la Commission dans l'année précédente. Comme vous pouvez le constater, la Commission a eu une année chargée mais également très intéressante. En tant que Président de la Commission, j'aimerais relever un événement particulier très important pour la participation des Parlements aux décisions en matière intercantonale, il s'agit de l'acceptation et maintenant de la mise en vigueur de la CoParl qui renforce les droits parlementaires et institutionnalise l'échange d'informations et la discussion des conventions intercantionales avec les gouvernements des cantons romands. Le forum des Présidents a été alors remplacé par le Bureau interparlementaire de coordination (BIC), qui aura la tâche, à l'avenir, de coordonner les activités parlementaires au plan intercantonal. Le BIC a récemment approuvé un règlement pour son fonctionnement.

Lors d'une rencontre avec d'autres parlementaires de toute la Suisse à Berne, la délégation fribourgeoise a pu constater que nous avons plus d'une longueur d'avance en matière de collaboration intercantonale en Suisse romande et, chers collègues députés, on peut en être très fiers. Le contenu du rapport de la Commission ne nécessite, je pense, en soi aucun commentaire. Je reste, au nom de la Commission, à disposition pour vos questions.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2010

ECONOMIE ET EMPLOI

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Je souhaite tout d'abord remercier le conseiller d'Etat-Directeur de l'économie et de l'emploi et son secrétaire général pour leur collaboration qui nous a facilité l'examen de détail lors de notre visite à la Direction, le 30 mars 2011. Les explications fournies ont démontré une volonté de transparence, ce qui nous autorise à relever la bonne concordance des éléments comptables et budgétaires de l'exercice 2010. La Commission des finances et de gestion a traité les comptes de cette Direction en date du 8 avril 2011 et a reçu toutes les informations utiles pour établir son appréciation.

Le compte administratif de la Direction de l'économie et de l'emploi présente un excédent de dépenses de 212 millions, en augmentation d'environ 16 millions par rapport au budget, + 17 millions au compte de fonctionnement et – 1 demi million au compte des investissements. L'analyse des différents centres de charges que nous avons effectuée et les explications

reçues apportent la justification aux différentes variations constatées. L'excédent de charges résulte en particulier des éléments suivants:

- au secrétariat général, la contribution à la HES-SO selon le concordat intercantonal, on constate une augmentation de 2 700 818 francs dont 2 138 613 provenant du solde 2009, suite au bouclage définitif des comptes de l'institution en mai 2010. Un versement aux provisions de 2,01 millions représente le solde de la participation aux remontées mécaniques pour les cinq projets d'installations en cours de travaux ou à venir.
- au chapitre de la promotion économique, on constatera un versement aux provisions de 4 millions dans le cadre de la nouvelle politique régionale.
- Ecole des métiers, à la position 331.001, il s'agit d'amortissements du bâtiment de la Timbale dans le budget de la Direction de l'économie et de l'emploi depuis 2010. Globalement, + 1 031 000 francs. A noter que la remise du bâtiment de l'Ecole des métiers est prévu en juillet. Le secrétaire de la Direction a précisé en séance de Commission des finances et de gestion que les devis sont tenus étant donné que le devis indexé se situe sensiblement en-dessous de la prévision finale, à savoir un devis indexé de 47 093 000 francs pour un coût prévisionnel final de 47 064 000 francs et ceci sur la base d'un contrôle des coûts établi par les mandataires le 7 février 2011.
- Ecole technique. Les positions 316.100, 331.001 et 451.005 concernent les locations de locaux, des amortissements d'immeubles et la participation à la HES-SO. Le contenu de ces positions a été transféré sur des positions différentes afin de respecter l'origine et l'affectation des montants concernés. A noter que ces transferts ont reçu l'aval de la Direction des finances.
- Ecole d'ingénieurs et d'architectes, la position aux traitements du personnel auxiliaire augmente de 1 736 528 francs. On retrouve la compensation en position 451.005, participation de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et 465.000, il s'agit de la participation de tiers, en hausse de 1 281 000 francs par rapport au budget.
- Au centre de charges «Service des transports et de l'énergie», on constate que les amortissements supplémentaires des subventions d'investissements pour l'énergie augmentent de 3 631 773 francs et atteignent 10 031 773 francs. Les subventions à des tiers pour les énergies renouvelables augmentent de 5 124 183 francs et atteignent 6 367 213 francs. Elles sont compensées à la position 670.010. On notera encore que 1154 décisions favorables ont été prises à ce jour depuis le début du programme, le 1^{er} janvier 2010. 100 à 150 dossiers sont encore en cours de traitement. Les montants d'encouragement promis en 2010 s'élèvent à environ 7,8 millions du programme «Bâtiments» auxquels s'ajoutent 2,2 millions de compléments du canton. Sur le plan fédéral, près de 30 000 demandes de subventions pour

l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments ont été déposées, soit largement au-delà des prévisions, tabulées sur quelque 12 000 à 16 000 demandes annuelles. C'est tout simplement impressionnant et le besoin est donc bien réel. Souhaitons dès lors que cette opération soit totalement assumée sous l'angle de la planification financière.

- Etat du programme NPR 2008–2011. La Direction de l'économie et de l'emploi a également répondu à nos questions sur l'état des projets NPR. Le programme de financement, sous forme de contribution financière et/ou de prêt remboursable, représente des financements à hauteur de 33 161 000 francs pour la période arrêtée au 31 décembre 2010. 16 900 000 francs ont été approuvés et il en ressort un solde disponible de 16 300 000 francs répartis à raison de 5,3 millions pour des contributions financières et 11 millions sous des formes de prêts remboursables. Nous pouvons donc en déduire de façon apparente qu'il manque de projets et dans ce sens, la question se pose de savoir si ce système NPR est suffisamment vulgarisé? Il serait intéressant à ce propos d'entendre M. le Commissaire du Gouvernement.
- Statistiques du personnel. Notons encore qu'en 2010, la Direction de l'économie et de l'emploi a occupé 630 EPT, 40 apprentis et 2 stagiaires. L'écart en EPT se situe à 8,47 unités. A l'administration centrale, on constate une diminution de 0,64 EPT et dans le secteur de l'enseignement, une augmentation de 9,11 EPT. Ce constat n'appelle pas de commentaires de la Commission des finances et de gestion et ces variations sont justifiées.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. (*Introduction groupée sur le chapitre des comptes, le chapitre du rapport d'activité et le rapport N° 239*). Ich möchte zuerst den beiden Rapporturen Herrn Grossrat Thürler und Herrn Grossrat Glardon ganz herzlich danken für die Analyse.

Herr Thürler war sehr ausführlich. Ich verzichte daher darauf, auf die Rechnung und auf den Jahresbericht einzugehen.

J'aimerais bien quand même faire quelques remarques concernant le plan de relance et ce rapport d'évaluation. Afin d'évaluer ce plan, M. Yannick Ragot, un économiste et stagiaire à la DEE, a mené une analyse approfondie des effets de ce plan. Près de deux ans après le lancement du plan de relance, la crise économique semble bel et bien s'estomper, comme le confirment les dernières prévisions conjoncturelles pour la Suisse en 2011. Malgré les conséquences inévitables d'une crise de telle ampleur, le canton de Fribourg s'est montré résistant et a traversé cette dure épreuve en limitant les dommages et, particulièrement, le taux de chômage qui a évolué en dessous du taux national dès début 2009. Ce taux est d'ailleurs tombé à 2,5% au mois d'avril 2011, ce qui constitue un recul de 0,3% par rapport au mois précédent. La dernière fois où le taux de chômage était si bas (2,5%) c'était en septembre et octobre 2008.

A la session du Grand Conseil du mois de septembre 2010 dernier, nous vous présentions un bilan in-

termédiaire du plan de relance. Comme vous pouvez le constater à la lecture du rapport, la situation a bien évolué depuis. Déjà plusieurs mesures ont à présent épuisé les montants qui leur étaient alloués. A ce titre, j'attire votre attention sur les mesures énergétiques qui ont toutes connu un vif succès, comme vous pouvez le constater dans le rapport. De manière générale, les résultats de l'étude menée par M. Ragot sont concluants et montrent que la stratégie des trois axes s'est révélée payante. Permettez-moi de faire quelques remarques et de vous citer quelques exemples afin d'illustrer mes propos par les faits.

Le premier axe, vous vous souvenez, c'était notamment les personnes directement touchées et notamment les jeunes. Les mesures en faveur des jeunes ont toutes connu un grand succès. Cette remarque s'applique évidemment aux allocations d'insertion des jeunes ayant achevé leur formation, c'est cette fameuse AIPJ, mais également aux autres mesures d'insertion professionnelle en faveur de la jeunesse fribourgeoise. On peut dire que pour ces AIPJ, décidées par le Grand Conseil en septembre dernier, il confirme la pertinence de cette décision puisque pas moins de 97 jeunes supplémentaires avaient déjà profité de cette prolongation en février 2011. Et, depuis 2009, ce sont donc 217 jeunes au total qui ont bénéficié de cette mesure.

Si on passe à la création de places d'apprentissage, des contacts de jeunes demandeurs d'emploi et des stages professionnels à l'Etat mais aussi aux actions *win-win* et aux journées intercantionales dont la dernière de ces journées a eu lieu le 4 mai dernier. A ce titre, je suis quand même fier de vous dire que cette journée a de nouveau été un succès vraiment impressionnant puisque l'objectif a été atteint avec 50 nouvelles places d'apprentissage qui ont pu être créées.

Vous avez vu le deuxième axe, c'était les mesures d'investissement. Là, je ne dois pas vraiment entrer trop dans le détail, le troisième axe, non plus, c'est celui de la question du lancement et du soutien à l'innovation où nous avons pu créer la fondation «Seed Capital» et le Fonds de l'innovation.

Pour ce qui concerne finalement les crédits encore disponibles, je rappelle tout d'abord que le plan de relance court jusqu'en 2013. D'ailleurs, le groupe «Task-force crise» se rencontre toujours régulièrement. J'organise tous les mois des séances pour pouvoir suivre la situation. Pour l'instant, dans les réserves, 3 millions de francs sont encore disponibles.

C'est sur ces considérations que je vous prie de bien vouloir approuver les comptes et de prendre acte du rapport annuel ainsi que de ce rapport d'évaluation pour le plan de relance.

- L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2010

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

et

Rapport N° 239 pour une première évaluation des impacts et des effets du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg

(discussion groupée)

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), **rapporteur.** Comme tout a été dit sur ce rapport, je vais facturer mes honoraires de préparation au Commissaire (*rires*). Alors je conclus en rassurant le Grand Conseil et en disant que la Commission des finances et de gestion partage l'appréciation du Conseil d'Etat qui considère le plan de relance comme un exercice réussi, sur la base d'un programme réaliste établi et ayant permis d'atteindre plusieurs objectifs.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Le canton de Fribourg a décidé de créer et de mettre en place un nouvel indicateur, soit de déterminer l'indice du bonheur des fribourgeois. Pour ma part, j'estime que cette démarche est inadéquate et inappropriée. D'une part, il faut savoir que la détermination de paramètres spécifiques au bien-être des fribourgeois et fribourgeoises est très aléatoire. De ce fait, le résultat qui en découlera sera également très subjectif. D'autre part, que va faire le canton de Fribourg en fonction des résultats obtenus? Quel est l'objectif réel recherché par le canton de Fribourg en voulant introduire cet indicateur subjectif? Quels sont les moyens que Fribourg va mettre en œuvre pour améliorer le premier résultat qui sera obtenu? Finalement, est-il vraiment utile que le canton s'engage dans cette direction tout en sachant déjà que de sérieux défis importants doivent être relevés par le canton? Vouloir mandater une personne pour déterminer cet indice inutile, c'est gaspiller les deniers publics. Mais l'adage qui dit que c'est tellement plus beau quand c'est inutile, cet adage s'applique pleinement pour cette matière.

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). Ma question s'adresse avant tout au Commissaire du Gouvernement et concerne le Service public de l'emploi. Je suis fort surpris que le compte rendu du Conseil d'Etat ne dise mot sur l'audit de M. Anonni concernant le fonctionnement du Service public de l'emploi. Les seules informations que nous avons sont celles publiées dans la presse. Il serait souhaitable, vu le nombre d'interventions parlementaires de ces dernières années sur le fonctionnement de ce Service, de connaître le contenu de ce rapport d'audit et je me permets de poser notamment les deux questions suivantes: ce rapport d'audit serait-il mis à disposition des députés? La loi sur la transparence devrait pouvoir le permettre. On sait que le chef de ce service a donné sa démission, que la responsable de l'ORP-Centre n'occupe plus sa fonction et il sem-

ble aussi que bien des cadres aient quitté ce service. Est-ce que toutes ces mutations sont-elles liées aux conclusions de l'audit?

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). J'aimerais, à titre personnel, ajouter quelques remarques aux conclusions pour le moins dithyrambiques que le Conseil d'Etat s'attribue généreusement quant au rapport N° 239. Il est vrai que les efforts de l'Etat face à la crise ont porté et portent encore leurs fruits. Cependant, parmi les 28 mesures rappelées dans le rapport, nombre d'entre elles auraient dû être mises en place avec ou sans crise pour faire face, par exemple, au manque de places d'apprentissage qui sévissait déjà bien avant 2008. Au-delà de ce rapport, c'est bien l'avenir qu'il faut envisager et la perspective d'une nouvelle crise financière à contre-carrer. A ce titre, nous disposons depuis peu d'une loi sur l'emploi et le marché du travail, une loi qui a institué une commission cantonale qui devra œuvrer clairement à l'identification des phénomènes de crises pouvant concerner notre canton. J'interviens donc dans l'espoir que moyens et légitimité soient garantis à cette future commission afin qu'elle puisse accomplir cette tâche notamment. Sur ce point, j'ajoute également que les partenaires sociaux attendent toujours l'invitation du conseiller d'Etat à la consultation du règlement d'application de la LEMT, une promesse que le conseiller d'Etat Vonlanthen avait faite en plénum et sur laquelle j'attends qu'il se détermine à nouveau puisque le temps passe, passe et passe encore. Enfin, en termes de conjoncture et d'emplois, on ne peut pas éluder le problème majeur que pose la récente révision de la LACI et le cortège de personnes livrées aux Services d'aide sociale de nos communes qu'elle engendre. J'ai eu l'opportunité de déposer il y a peu une question écrite à ce sujet, et je dois avouer que la réponse donnée fut pour le moins fade; pas de perspectives à long terme, pas de statistiques prévisionnelles ou si peu, pas de mesures d'exception. Or, si l'on veut sérieusement déjouer le risque de crise, c'est évidemment sur l'emploi et sur la stabilisation de l'emploi que nous pouvons et devons agir. Sur ce point aussi j'attends la détermination de M. le Commissaire.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je m'excuse pour ces problèmes d'organisation. On m'avait dit que je devais faire l'introduction pour les trois objets et j'ai suivi cet ordre, je m'en excuse.

Maintenant, j'ai le grand bonheur de pouvoir donner une petite information par rapport à cet indicateur du bonheur. En fait, on parle plutôt du PIB vert pour répondre à la question de M. le Député Losey. L'origine de cette réflexion était le constat que Fribourg tient toujours la lanterne rouge dans la liste des cantons pour le PIB par tête. Et là, nous avons quand même constaté qu'en principe les Fribourgeois ne vivent pas moins bien que les Vaudois, les Bernois ou les Neuchâtelois. Ces indicateurs servent aussi au positionnement d'une place économique. D'ailleurs, d'autres grandes personnalités – si j'ose le dire ainsi – comme par exemple M^{me} Angela Merkel ou M. Nicolas Sarkozy, avaient mandaté des prix Nobel comme par exemple M. Sti-

glitz pour faire des analyses mais au niveau des Etats-nations. Et là, nous nous sommes posés la question, est-ce que au niveau cantonal, est-ce que au niveau des régions, il n'y aurait pas la possibilité d'avoir aussi un tel indicateur? Comme M^{me} Paola Ghillani est une experte dans ces domaines-là, nous l'avons mandatée pour faire une étude et développer un concept – elle a développé le concept «Happy Planet Index» qui existe déjà – afin de pouvoir le définir au niveau cantonal. Ce rapport est fort intéressant, pour les autres cantons également et d'ailleurs aussi pour l'Office fédéral de la statistique qui nous a dit qu'il était intéressé à monter avec nous un projet-pilote pour pouvoir tester ce PIB vert, qui ajoute aux indicateurs plutôt quantitatifs ou exclusivement quantitatifs, des aspects qualitatifs. Et c'est dans ce contexte-là, même dans le contexte européen, que les régions m'ont interpellé pour pouvoir aussi être membre ou participer à ce projet-pilote. C'est la raison pour laquelle je suis convaincu que le canton de Fribourg pourra avoir là un instrument important à disposition également pour la promotion économique et le bon positionnement du canton.

Concernant la question de M. le Député Gendre, M. Anonni a fait ce rapport sur la base d'un mandat que nous lui avons donné après les résultats pas très satisfaisants d'une enquête de satisfaction. M. Anonni nous a donné plusieurs pistes et nous avons mis en place tout un plan d'action pour réaliser ces mesures. Et dans ce plan, il y a notamment le déplacement de la cheffe de l'ORP-Centre au centre de la Direction du SPE. Quant à la responsabilité du secteur de la communication et des ressources humaines, il est prévu de les déplacer au secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi. Comme vous avez pu le constater, M. le Chef de service avait donné sa démission, même avant que le rapport ne soit publié. Entretemps nous avons mis au concours ce poste, comme d'ailleurs aussi le poste de chef ou cheffe de l'ORP-Centre. Nous sommes en train d'évaluer les différents dossiers de candidatures et je suis convaincu qu'on aura une situation consolidée en juillet 2011; j'aimerais sous peu faire une proposition d'élection au Conseil d'Etat, pour le chef de service.

Concernant la question de distribuer ce rapport, nous avons dû constater, sur la base de la loi sur la protection des données, et la préposée de ce service nous l'a dit de manière très claire, que nous ne pouvons pas vraiment le publier comme ça. Dans le cadre de la loi sur la transparence, il y a toute une procédure qui est en cours actuellement. Des individus ont déposé des demandes pour que ce rapport soit publié et c'est dans le cadre de ces procédures que nous prendrons la décision de publier le rapport entièrement ou si il doit être caviardé en partie.

Concernant vos questions, M. le Député Ganioz, vous avez répété ce que vous aviez déjà dit dans le contexte de la discussion du décret pour le plan de relance. Vous avez raison, il y a certainement des mesures qui auraient dû être prises aussi même s'il n'y avait pas la crise. Mais on a eu une marge de manœuvre plus grande pour pouvoir mettre en place ce plan d'action et ça nous a servi quand même pour faire avancer notre économie. Et le Conseil d'Etat avait dit de manière très claire qu'il s'agissait de pouvoir soutenir les person-

nes qui sont touchées directement mais également de pouvoir préparer la phase après la reprise et de pouvoir améliorer et augmenter la compétitivité du canton.

Concernant la loi sur l'emploi et le marché du travail, nos services sont en train de travailler intensivement sur la préparation de l'ordonnance. Bien évidemment, une proposition vous sera soumise très prochainement et je tiendrai parole, on va vous consulter pour cette ordonnance et on mettra en place très prochainement la commission sur l'emploi et le marché du travail.

Concernant la dernière remarque sur la LACI, nous avons quand même constaté que le nombre de chômeurs en fin de droit, après la LACI, n'était pas aussi haut qu'on avait cru, soit environ 240 personnes supplémentaires. Avec M^{me} la Directrice de la santé et des affaires sociales, nous allons suivre de manière très approfondie le développement et déterminer quelles personnes doivent vraiment passer aux Services sociaux, ceci sur la base de cette modification de la loi fédérale. Nous serons très attentifs à cela.

Avec ces quelques remarques, je pense que j'ai pu répondre aux différentes questions.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé. Le Grand Conseil prend acte du rapport N° 239.

Comptes généraux de l'Etat pour 2010

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Le compte de fonctionnement de la Direction de la santé et des affaires sociales boucle avec une légère augmentation de 1,5 million de l'excédent de charges par rapport au budget 2010 et de 35 millions par rapport aux comptes 2009, pour s'établir à 541 millions. A noter, j'y reviendrai, la constitution d'une provision de 10 millions pour l'Etablissement cantonal des assurances sociales et 1 million pour l'aide sociale.

Au Secrétariat général, je relève l'excédent de charges du compte de fonctionnement, en diminution d'environ 156 000 francs liée au fait que l'on n'a pas engagé un conseiller économique. Cela a été fait cette année.

Au 3605, Service de la santé publique, la diminution de l'excédent de charges est léger, quelque 85 000 francs. La baisse au 301.118 des traitements du personnel auxiliaire est due en partie à la comptabilisation au budget sous cette rubrique de 300 000 francs liés au nouveau financement hospitalier. Dans les comptes 2010, ce montant est transféré au 318.00 qui concerne les prestations de service par des tiers car il ne s'agit pas de salaires. A la position 313.021, vous trouvez la charge liée aux vaccins Gardasil qui est allégée de plus de 500 000 francs suite à l'arrivée d'un autre vaccin concurrent moins cher. Mais à la position 436.014, vous avez la récupération des frais sur ce vaccin qui est moins importante. A la position 365.067 de ce centre de charges, les subventions cantonales pour les soins et l'aide familiale à domicile sont en augmentation de plus de 670 000 francs, cela tient notamment à l'augmentation du personnel et la non-intégration dans le

budget de l'adaptation de l'échelle des salaires dès 0,5%. Enfin, au 365.082, les subventions cantonales aux institutions de promotion de la santé et de prévention sont en baisse de 282 000 francs. Il s'agit d'un changement de pratique quant aux mandats de prestations, désormais 80% de la subvention sont versés en cours d'année et 20% l'année suivante, si les objectifs fixés dans le mandat ont été atteints. Vous retrouverez ce nouveau système dans toutes les rubriques de subventions.

Le 3606 concerne le Service dentaire scolaire où l'excédent de charges de fonctionnement est en augmentation de 440 000 francs, ce qui résulte de la restructuration de ce Service. Le total des revenus du Service est en diminution et explique l'essentiel de l'augmentation de l'excédent des charges du compte de fonctionnement. Au 301.100, vous avez une partie de l'explication concernant les traitements en diminution compte tenu d'un certain nombre d'absences de personnes pour cause de maladie, maternité, donc une diminution du chiffre d'affaires.

Au 3611, Réseau hospitalier fribourgeois, le compte de fonctionnement boucle avec une diminution de l'excédent de charges de quelque 2 millions de francs. A mentionner que l'enveloppe globale a été modifiée en cours d'année, compte tenu d'une erreur de l'administration des finances lors de l'établissement du budget, qui a comptabilisé en trop une charge d'honoraires. Mais d'un autre côté, l'adaptation des salaires de 0,5% n'avait pas non plus été comptabilisée. L'enveloppe globale était d'environ 172 741 000 et le HFR a réalisé un excédent de charges de 172 millions, ce qui résulte en un bonus de quelque 697 000 francs. Les traitements au 301.103 pour le personnel médical sont en augmentation de 5 millions et au 301.117, en augmentation d'un million pour le personnel d'exploitation. Ils sont en forte hausse car toutes les heures supplémentaires ont été payées afin de faciliter l'introduction du DRG (Diagnosis Related Groups). Au 301.141, vous avez précisément le montant des honoraires médicaux. La baisse est due à la comptabilisation erronée de 1,4 million. Au 313.015, les produits pharmaceutiques coûtent moins cher de presque 1,94 million. Cette réduction des dépenses de médicaments doit être mise en relation avec une diminution des recettes de vente au 439.001. Il faut savoir que la nouvelle ordonnance sur les produits pharmaceutiques engage la suppression de la vente des médicaments aux patients et une forte diminution de la vente de médicaments au personnel direct bien sûr. Enfin, au 318.040, prestations médicales par des tiers, nous pouvons noter une économie de 3,5 millions par rapport au budget qui est en fait une diminution liée au fait que le HFR ne facture plus les prestations internes. Ensuite, aux nombreux postes suivants, de 432.100 à 432.110, plus 432.111 et 432.114, toutes les modifications dans les résultats des recettes, par rapport aux montants du budget, proviennent du changement de facturation des patients stationnaires privés et mi-privés. Le HFR a signé de nouvelles conventions avec les assureurs pour la partie d'assurances complémentaires privées. Les factures ainsi émises comportent des forfaits en lieu et place de la facturation à l'acte. Et dans la position 432, vous avez une forte augmentation des revenus de 33,3 millions entre 2009 et 2010. Cela est

dû précisément à l'augmentation des forfaits privés. Comme conséquence, les recettes suivantes voient une forte diminution en raison de la cessation de la facturation à l'acte. Vous trouvez cela au 432.102 et suivants. Pour les investissements Bertigny III, le fonds Sella-Musso a été mis à contribution et disparaîtra avec le financement de Bertigny III. A relever pour le HFR, une inquiétude soulevée à la Commission des finances et de gestion, quant à l'état des bâtiments, notamment du site HFR Fribourg, qui semble sur certains points laisser à désirer. La Direction de la santé et des affaires sociales nous a informés de l'établissement actuel d'un master-plan sur l'entier des rénovations nécessaires pour tous les bâtiments du réseau hospitalier. On arrive à un montant de quelque 200 millions de francs de rénovations. On ne peut que lier ici notre souci à la fixation d'un plan d'urgence pour les éléments les plus dégradés pour lesquels un investissement rapide est exigé, je pense notamment au site de Fribourg.

Pour le réseau fribourgeois de santé mentale, l'excédent de charges au compte de fonctionnement est en diminution de 640 000 francs. C'est le résultat notamment d'une baisse générale des traitements de presque 2 millions due à la diminution des effectifs, elle-même consécutive à la diminution des patients. C'est la bonne maîtrise des coûts par le réseau, mais également l'ouverture plus tardive de la clinique de jour, pour laquelle vous trouvez au 311.405 les achats de logiciels et d'informatique pour un coût unique de 350 millions de francs. Pour la buanderie de Marsens, l'excédent de recettes est de 150 000 francs contre un budget prévoyant un excédent de charges de 156 000 francs; on a pu faire quelques économies notamment au niveau du chauffage. Et puis, il y a eu un report de crédit de 325 000 francs lié à l'amortissement des appareils pour l'investissement du nouveau parc de machines pour le projet de la buanderie cantonale qui n'a pas encore démarré.

J'en arrive au 3645, Service de la prévoyance sociale, l'excédent de charges est en diminution de 2,3 millions. Au 364.030, la subvention individuelle pour les frais d'accompagnement dans les EMS est en augmentation de 1,7 million. Cette augmentation est liée au phénomène de la limitation à 160 francs des taxes journalières prises pour le calcul des prestations complémentaires. Aux subventions pour les personnes inadaptées mineures dans les maisons d'éducation, nous avons une baisse d'un million, c'est le 364.039. Cette baisse est liée au nouveau système de subventions. Les subventions au 364.042 sont en diminution de 4,7 millions, également à cause du système de subventions. Enfin, au 364.043, vous avez une subvention cantonale pour personnes handicapées adultes dans les institutions hors canton qui est en baisse de 2,2 millions. Il s'agissait d'une sous-estimation en 2010 qui était elle-même fondée sur l'année 2008 incomplète. Au 436.010, le Service récupère 3,5 millions des institutions spécialisées. C'est la fin de toute l'opération de récupération à cet égard. Le rattrapage sera fini cette année.

Permettez-moi encore cette remarque. Au Service de l'action sociale, les charges sont en augmentation de 12 millions et les revenus de 13,6 millions, ce qui résulte donc en un excédent de charges de quelque un

million. Au 330.001, les pertes sur créances sont mentionnées, on constate une augmentation de la perte de 6,6 millions parce que les avances de pensions alimentaires sont désormais comptabilisées selon le nouveau plan comptable de la Confédération. Ce montant est à mettre en relation avec le prélèvement sur le fonds 480.007 pour 9,7 millions. Au 366.024, subventions cantonales pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire, on constate une augmentation de 900 000 francs, non seulement parce qu'il y a plus de monde, mais aussi afin de faciliter l'intégration de ces personnes, puisque vous savez qu'après sept ans, la Confédération ne participe plus au subventionnement. Puis enfin, au 380.007, un million pour l'aide matérielle en prévision des effets induits de l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-chômage revue et entrée en vigueur le 1^{er} avril de cette année.

Le dernier poste à mentionner sous ce point 3655, assurances sociales, est l'excédent de charges en augmentation de 7,3 millions. Au 380.007, vous avez la réserve de 10 millions mentionnée tout au début pour couvrir la part cantonale au financement du projet d'informatique Vista. Ce total est d'ailleurs estimé actuellement à 35 millions dont 12,6 correspondent aux tâches déléguées à l'établissement cantonal par canton et donc payé par lui. Au 366.001, les subventions cantonales pour l'assurance-maladie sont en augmentation de 2,2 millions. Ceci en raison du fait qu'il y a plus de bénéficiaires et du fait du rattrapage des dossiers en suspens. Au 366.015, vous avez les prestations complémentaires AVS en diminution de 5 millions et plus, suite au report de l'introduction de la nouvelle législation fédérale sur le financement des soins, avec pour conséquence au 460.025 la diminution d'un million des subventions de la Confédération.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). J'aurais juste une question à l'intention de M^{me} la Commissaire. L'an passé, vous avez engagé un inspecteur contre les abus en matière d'aide sociale. Je sais que votre collaborateur est très compétent. Malheureusement, il est submergé de demandes. La Ville de Fribourg a fait une demande d'enquête en décembre, depuis nous n'avons pas de réponse. Alors j'aimerais savoir comment vous évaluez le travail de votre collaborateur et que pensez-vous faire? Pensez-vous augmenter le nombre de collaborateurs dans ce domaine? Ou bien, pensez-vous que peu à peu ça va diminuer?

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Dans le chapitre de l'aide sociale, des demandeurs d'asile et des réfugiés, je constate avec satisfaction que ORS Service SA ne fait pas mieux que la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'est vue retirer le mandat pour des raisons de coûts financiers. Tant en 2008, en 2009 qu'en 2010, ORS a dépassé le budget de plus de 2 millions alors que les requérants d'asile sont passés de 481 personnes en 2008 à 434 personnes en 2009 et 422 personnes en 2010, ce qui représente quand même une diminution notable. La baisse est également sensible au niveau des personnes admises à titre provisoire. On lit dans le rapport que les aspects financiers sont réglés dans un avenant renouvelé chaque année, ce qui devrait contribuer à

être plus proche du budget. Comme membre du comité de la Croix-Rouge fribourgeoise, je constate que son offre était donc bien calculée en son temps puisque pas inférieure aux coûts réels d'ORS.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). La position 380.007 fait état d'une provision de 10 millions de francs, montant qui sera destiné à couvrir un dépassement à charge du canton, en relation avec le programme Vista destiné à gérer l'ensemble des assurances sociales de l'ECAS. Ce dépassement est de nature à nous surprendre et à nous inquiéter et m'amène à vous poser les questions suivantes, M^{me} la Commissaire. Quel était le budget initial? Quel est le dépassement connu à ce jour? Quelles en sont les raisons? Qu'a-t-on entrepris à l'ECAS, respectivement à la Direction de la santé et des affaires sociales pour enrayer la montée des coûts? Peut-on à ce jour estimer le coût final pour notre canton? Je vous remercie pour vos réponses.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Pour les questions adressées à M^{me} la conseillère d'Etat, je lui passe la parole. J'ai juste une petite remarque à la question de M^{me} Cotting. Au 3650, Service de l'action sociale, je voulais seulement relever que le 366.014 qui concerne ces 2 millions de plus liés à l'augmentation des demandeurs d'asile ont été compensés par la Confédération au 450.020, ce que je n'avais pas mentionné avant.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Concernant la question de M^{me} la Députée de Weck pour l'inspecteur social, effectivement celui-ci a été largement sollicité. J'aimerais relever d'abord qu'il a été sollicité quasiment par les 24 services sociaux que compte le canton. On a actuellement 50 dossiers; 10 dossiers sont terminés et sont maintenant devant les commissions sociales, en attente d'une réponse. Selon les dossiers, ça demande beaucoup de temps à l'inspecteur pour évaluer la problématique et le dossier transmis par la Ville de Fribourg est extrêmement compliqué. L'inspecteur s'y attèle et il fait de son mieux pour parvenir à un résultat. Ce qu'on constate, c'est que les causes de déclenchement d'une enquête demandée par les services sociaux sont confirmées dans la réalité par rapport à celles qu'on attendait, c'est-à-dire que c'est très souvent une suspicion de travail au noir ou alors d'un ménage commun ou encore d'un concubinage qui n'était pas déclaré. Donc je le redis, 50 dossiers ouverts, 10 dossiers liquidés et il y a toute une série de dossiers qui vont trouver leur solution ces prochains jours. Il faut bien voir les dossiers qui nous sont soumis: il y a souvent bien sûr les services sociaux qui s'en inquiètent depuis fort longtemps, ça demande souvent un suivi très particulier, parfois des filatures qui doivent se faire aussi pour voir si la suspicion, par exemple, de travail au noir est bien réelle. Donc en l'état, on n'a pas prévu d'engagement supplémentaire dans le cadre du budget 2012. Nous avons, dans le cadre des propositions qui sont faites par le Conseil d'Etat dans les Directions, deux postes à disposition avec beaucoup de demandes aussi dans d'autres services. On n'a donc pas prévu de renforcer

ce service-là dans l'immédiat. Je crois qu'il faut lui laisser accumuler un peu d'expérience; cet inspecteur est nouveau et c'est normal qu'il y ait toute une série de dossiers qui soient déposés. Après une année de fonctionnement, on va faire le bilan pour voir quelles mesures il y aurait à prendre.

En ce qui concerne la question d'ORS, de l'accueil et de l'encadrement des requérants d'asile, M. le Rapporteur a répondu, on est parfaitement dans la fenêtre de tir, on est en-dessous des coûts de l'offre de la Croix-Rouge puisque aujourd'hui on a un déficit à charge de l'Etat de 2,5 millions, ce qui correspond au plan financier. Au départ, nous étions partis à 3 millions, aujourd'hui ce sont 2,5 millions qui restent à charge de l'Etat, donc il y a une parfaite gestion par la société ORS des requérants d'asile. Nous avons effectivement aux comptes 21 475 000 francs contre 19,5 millions au budget, mais pour des rentrées de la Confédération de 18 961 000 au lieu de 17 millions, ce qui fait qu'on a parfaitement respecté les 2,5 millions à charge du canton. Je rappelle que dans ces chiffres, nous avons aussi accordé d'importants montants pour faciliter l'intégration des personnes admises provisoirement. Effectivement, après sept ans, tous les admis provisoires sont à 100% à charge de l'Etat donc c'est particulièrement important qu'on puisse investir dans l'intégration pour permettre à ces personnes de trouver un travail et de ne pas être à la charge de l'Etat, voire plus tard de l'Etat et des communes.

En ce qui concerne le projet Vista, c'est effectivement un programme informatique qui s'est mis en place à la Caisse cantonale de compensation. Je rappelle que nous gérons plus d'un milliard de prestations versées et que nous avons plus de 1,2 million de documents traités annuellement. Nous sommes dans un pool informatique avec 15 autres cantons et la Principauté du Liechtenstein. Le projet a été initialisé en 2002. Au départ, nous avons, dans le cadre du projet qui avait été soumis en 2004, un montant de 15 millions qui était à la charge de la Caisse cantonale, mais nous n'avons pas intégré les frais d'exploitation en relation avec le projet Vista à l'époque. Entretemps, le projet a fortement évolué et s'est adapté à d'autres besoins. Aujourd'hui, nous avons un projet qui devrait coûter au final 35 millions pour la Caisse cantonale, dont 12,6 millions à charge de l'Etat pour les tâches déléguées. Ce projet fait l'objet d'une attention très très soutenue. Depuis 2007, nous sommes intervenus par le biais de la commission administrative auprès de la société IGS pour vérifier quel était le suivi qu'il y avait sur l'ensemble du projet. J'ai rencontré la direction d'IGS qui s'est aussi professionnalisée. Nous sommes très attentifs; lors de chaque assemblée, nous suivons très attentivement par le biais du directeur l'évolution de ce projet. Nous avons demandé un plan financier et nous avons agendé cet objet à chaque séance de la commission administrative pour avoir un suivi de ce qui se passe. La première migration a eu lieu l'année passée. Nous allons migrer au début de l'année prochaine pour tout ce qui concerne la procédure des réductions de primes et ensuite pour tout ce qui concerne les rentes complémentaires, les prestations et rentes AI. En parallèle, nous avons demandé au SITEL de faire une évaluation du projet pour nous assurer que celui-ci ré-

pond à toutes les règles. Nous n'avons pas encore pu avoir le rapport de l'évaluation demandée au SITEL. Je pensais l'avoir pour la session du Grand Conseil, mais il y aura un peu de retard. Normalement, d'ici fin mai, je devrais avoir l'évaluation du SITEL sur ce projet. Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que sur toutes les applications mises en place dans le canton de Fribourg ça fonctionne extrêmement bien. D'autres cantons qui sont pilotes ont déjà passé la phase de migration des rentes, ça ce passe aussi extrêmement bien. Donc effectivement c'est un projet cher, mais qui fonctionne à la satisfaction des utilisateurs. Nous portons une attention extrême à ce projet pour suivre l'évolution des coûts avec, en plus, un autre mandat en parallèle, qui est donné à une autre société pour être sûrs qu'on puisse se détacher d'IBM qui a mis en place ce projet. J'aimerais juste dire qu'à fin 2007, la société IBM, qui avait obtenu le projet pour 120 millions, a annoncé qu'elle se retirait du projet, qu'elle ne pouvait plus assurer le développement de celui-ci. Elle était prête à payer la dédite extrêmement importante. A ce moment-là, les cantons ont rediscuté. Au vu des frais qui avaient été déjà engagés et des outils informatiques qui dataient des années 1980, nous ne pouvions mettre en péril l'ensemble du fonctionnement des 16 caisses cantonales et de celle du Liechtenstein, donc nous avons revu le budget et les montants annoncés aujourd'hui s'inscrivent dans le cadre de ce projet.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2010

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Ce rapport ne donne lieu de mon côté qu'à une seule remarque. Au chapitre 11, vous avez l'assurance scolaire contre les accidents. Cette assurance a en fait été supprimée – c'était en 2006 – et après cinq ans il faut en faire la première évaluation. C'est le cas, à cet endroit. On présente la première évaluation du fonds où a été transféré l'argent et on constate que le fonds est suffisamment doté pour couvrir tous les cas en suspens avant 2006. Ce fonds est géré de manière autonome.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes 2010

ETABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES (ECAS)

Corminbœuf Dominique (PDC/CVP, BR), rapporteur. Le rapport d'activité de l'ECAS n'apporte en fait qu'un seul commentaire. Il concerne le projet Vista dont on a discuté tout à l'heure. Je ne ferai donc qu'un

résumé de ce qui a déjà été dit. Ce projet informatique qui a débuté en 2002 et qui a connu plusieurs péripéties, a coûté en définitive à Fribourg un total de 35 millions. 22,4 millions sont financés par la Caisse cantonale de compensation AVS et par la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales. Le canton, quant à lui, assure le financement de 12,6 millions pour les tâches qui lui sont confiées et qu'il doit assumer. On trouve la trace comptable de Vista à la page 24, ligne 9 du rapport. Il est vrai que ce projet a coûté très cher. Mais actuellement les services qui l'utilisent en sont très satisfaits. Je vous rappelle que c'est un pool de 17 partenaires intercantonaux, que plusieurs entreprises ont travaillé au fil du temps sur ce projet et qu'il était difficile d'élaborer cet outil pour lequel les exigences étaient très élevées. Actuellement, le SITEL fait une analyse d'experts sur cet outil informatique et rendra son rapport fin mai 2011 comme l'a signalé M^{me} la Commissaire du Gouvernement. Il faut relever que ce projet a été suivi attentivement durant toute la durée par la commission administrative. Pour le reste, je vous demande d'accepter ce rapport qui renferme les différents comptes des différentes caisses qui doivent être approuvés par le Grand Conseil.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, l'ECAS constitue un pilier fondamental de la sécurité sociale de la population fribourgeoise et pour la première fois, la somme des prestations annuelles versées a dépassé le milliard de francs en 2010, soit 32 millions de plus qu'en 2009, avec des montants de près de 427 millions. Ce sont des prestations AVS et AI qui représentent la part la plus importante. J'aimerais encore relever que le nombre de personnes ayant reçu une réduction des primes à l'assurance-maladie est en augmentation par rapport à l'année 2010; ce sont 4000 personnes de plus, soit 86 692 personnes qui ont bénéficié de la réduction de prime de maladie pour un montant global de 145 millions, soit 31,3% de la population fribourgeoise qui est au bénéfice de réductions de primes.

Je terminerai juste en relevant que l'Office AI a marqué son 50^e anniversaire d'existence l'année passée et qu'en cette qualité il était l'invité à la Foire de Fribourg.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 59 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/

MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 59.*

S'est abstenu:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB). *Total: 1.*

Rapport annuel 2010

HÔPITAL FRIBOURGEOIS (HFR)

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Ce rapport très complet ne suscite pas de remarques très étendues. Je relève deux éléments. A la page 18, la computation des équivalents plein temps au HFR ne correspond pas tout à fait au calcul du Conseil d'Etat, car la méthode est différente. En revanche, la raison du dépassement des effectifs est la même, à savoir le règlement d'un nombre important d'heures supplémentaires afin de faciliter le passage à la DRG.

A la page 58, aux actifs immobilisés, là, vous avez une diminution de 148 millions en 2009 à 137 millions en 2010 alors qu'on a construit Bertigny III, au niveau du bilan de la valeur des immeubles, qui provient essentiellement des amortissements consentis sur l'exercice 2010 pour un total de 13,78 millions. En réalité, le solde au bilan a été augmenté des investissements nets à charge du HFR et a été diminué des amortissements prévus. Il en résulte donc une diminution globale entre 2010 et 2009 de 10,7 millions.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Depuis quatre ans maintenant, le HFR poursuit avec succès sa mise en réseau et le bilan que l'on peut en tirer est extrêmement positif. Le HFR est désormais bien ancré dans la vie des Fribourgeois et des Fribourgeoises puisque nous constatons que près d'un tiers de la population du canton s'y est fait soigner l'année dernière. Cela représente plus de 143 000 consultations et 20 000 hospitalisations. Nous constatons une stabilité des activités stationnaires. L'activité ambulatoire, elle, a poursuivi sa croissance avec une augmentation de 6,7%, une augmentation aussi de 7,2% de l'activité au service des urgences. J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices pour la qualité du travail qui est effectué dans le cadre du HFR.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). En effet, M^{me} la Commissaire du gouvernement l'a relevé, cela fait quatre ans que le HFR est en fonction maintenant. C'était certainement une bonne décision, une bonne chose puisque chaque région quand même y retrouve son compte en pouvant garder son site avec les spécialités qui lui ont été attribuées. Un site me tient à cœur, c'est celui de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) – celui qui nous est cher – et qui est plus ancien effec-

tivement que le HFR. Pourtant cela fait aussi depuis plus de dix ans qu'un statut juridique est attendu sur cet hôpital, statut juridique qui n'est toujours pas né! Aujourd'hui, je me pose vraiment la question: ce dossier est-il suivi? L'accouchement de ce statut juridique aura-t-il bientôt lieu? M^{me} la Commissaire du gouvernement, je vous rappelle qu'en début de législature, on avait dit que cela faisait partie d'une des priorités. Aujourd'hui, je dois constater qu'en tout cas le statut juridique n'a pas été validé par les deux cantons et je vous demande de nous dire où en est le dossier.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. La question s'adresse directement à la conseillère d'Etat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'aimerais rassurer M. le Député Bachmann, l'accouchement va avoir lieu très bientôt. Le projet est quasiment terminé. J'ai une séance à la fin mai avec le conseiller d'Etat vaudois pour finaliser le projet en tant que tel. Ensuite, le cours de la procédure devrait pouvoir se poursuivre avec le passage devant le Conseil d'Etat. La Commission des affaires extérieures devrait encore étudier le projet dans un deuxième temps. Donc on va arriver tout prochainement avec un projet. Nous sommes vraiment dans la phase finale. Il ne reste plus que l'un ou l'autre détail à régler. Il faut dire aussi que la situation qu'a connue le HIB ces derniers temps a peut-être ralenti aussi un peu l'avancement du dossier mais nous arrivons avec un projet.

– Au vote, ce rapport est approuvé par 60 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 60.*

S'est abstenu:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB). *Total: 1.*

Rapport annuel 2010

RÉSEAU FRIBOURGEOIS DE SANTÉ MENTALE (RFSM)

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Ce rapport très complet présente l'ensemble des activités hospitalières, intermédiaires et ambulatoires. Le rapport relève en particulier que les charges effectives de personnel ont été inférieures à celles attendues au budget en raison de l'évolution du taux d'occupation du centre de soins hospitaliers, plus bas que prévu, et de l'ouverture de la clinique de jour à Fribourg en décembre 2010 plutôt qu'en juillet.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Là aussi, le RFSM a trouvé sa vitesse de croisière après trois ans de sa création. En 2010, plusieurs nouvelles prestations ont été mises à disposition, prestations en ambulatoire. Nous constatons depuis 2008 une baisse régulière des journées d'hospitalisation ce qui nous conforte dans la politique que nous avons mise en place. C'est celle de développer l'activité ambulatoire et de la favoriser avec l'implémentation dans plusieurs sites de consultations, avec aussi l'ouverture de la clinique de jour de 35 places à Fribourg (20 places pour les francophones, 15 places pour les alémaniques) ainsi que différents services dont la mise en œuvre d'une équipe mobile d'urgence psycho-sociale ou encore la mise en place d'une stratégie de lutte contre la dépression. Je rappelle qu'une personne sur cinq est touchée un jour par la problématique de la dépression et c'est important qu'on puisse aussi travailler en matière de prévention. J'aimerais là aussi remercier l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices pour leur engagement au quotidien sur le terrain.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). A la lecture du rapport sur le Réseau santé mentale fribourgeois, j'ai porté une attention particulière à la prise en charge des personnes dites «PLAFA», donc privées de liberté à des fins d'assistance. Cette problématique n'est pas résolue puisque l'on voit que lors de mon récent rapport au postulat je n'ai été que partiellement satisfaite de la réponse qui m'a été donnée. Par conséquent, je demande à M^{me} la Conseillère d'Etat d'examiner, dans l'évolution future du Réseau santé mentale fribourgeois, la création d'une unité sécurisée et adaptée qui pourrait être mise en place, par exemple, sur le site de Marsens qui me semble être bien adapté. Il est urgent à mon avis de trouver une solution pour ces pathologies, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. Ces personnes souffrent souvent de maladies mentales, de faiblesse d'esprit, d'alcoolisme, de toxicomanie. D'ailleurs, l'article 397 du code civil stipule que les personnes qui souffrent de tels symptômes doivent être placées dans un établissement approprié. Je remercie M^{me} la Conseillère d'Etat d'intégrer cette problématique dans l'évolution future du Réseau santé mentale fribourgeois, qui est encore en phase de développement.

J'ai une petite remarque subsidiaire à cela. Dois-je déduire que dans le cadre des réflexions stratégiques du Réseau santé mentale fribourgeois la mise en place

d'un pôle de compétences en psychiatrique forensique intègre cette problématique? Merci d'y répondre!

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Nous partageons les préoccupations de M^{me} la Députée Antoinette Badoud. Deux éléments de réponse: D'abord, un groupe de travail, composé de l'ensemble des acteurs concernés, a été mis en place en coordination avec la DSJ et la DSAS pour donner un mandat d'études sur une réaffectation de la Sapinière. Là, toute une série de réflexions sont menées, appuyées par un expert, pour voir dans quelle mesure nous pouvons répondre, en tout cas en partie, aux préoccupations exprimées par la députée dans ce cadre-là. En parallèle, nous travaillons également sur un concept de médecine forensique qui prend en compte notamment la création d'une unité sécurisée. Pour nous, c'est un élément extrêmement important. C'est une des priorités que nous nous sommes fixées dans le cadre des projets sur lesquels le conseil d'administration du RFSM travaille. Nous allons nous réunir d'ici trois semaines pour déterminer un calendrier avec l'ensemble des priorités afin de pouvoir avancer sur ces différents projets. A ce moment-là, j'aurai un calendrier plus précis mais je peux dire aujourd'hui déjà que toute cette problématique de médecine forensique constitue une des priorités du conseil d'administration.

– Au vote, ce rapport est approuvé par 59 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 59.

Comptes généraux de l'Etat pour 2010

INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT

Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur. Les dépenses de fonctionnement de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport pour l'année 2010

se montent à 895 888 454 francs contre 877 576 610 francs au budget. Les recettes s'élèvent à 401 966 997 francs contre 391 659 300 francs au budget. L'excédent de charges du compte de fonctionnement est de 493 921 457 francs contre un montant de 485 917 310 francs qui était prévu au budget, soit un écart de plus de 18 millions, qui trouve son explication dans certaines constatations qui suivent.

Les sources externes de financement de l'Université enregistrent un montant de charges supérieur de 8 734 605 francs, un montant sans incidences financières puisque entièrement compensé par des recettes. L'augmentation de ce financement externe est de plus un baromètre de l'attractivité de la recherche au sein de notre Université. A l'Université, on notera aussi la création d'une provision de 2 millions en lien avec l'Institut Merkle ainsi que des amortissements de 500 000 francs plus élevés que prévu en raison d'un niveau de recettes d'investissements inférieur à celui prévu au budget. On notera également une diminution du nombre d'étudiants confédérés. L'Université avait connu en quelque sorte une double volée lors du passage dans certains cantons de la maturité de treize à douze ans. La situation devrait donc se stabiliser dans les années à venir.

Les charges de personnel dans le domaine de l'enseignement sont supérieures de près de 9 millions par rapport au budget en raison de l'augmentation de l'effectif à la rentrée 2010-2011. En effet, lors de l'élaboration du budget, on ne connaît l'effectif que de huit mois. Ainsi l'augmentation de l'effectif pour les quatre derniers mois représente la différence par rapport au budget.

On mentionnera encore un coût brut de quelque 2,5 millions pour l'ouverture de 23,3 classes d'école enfantine pour la rentrée 2010-2011. Dans l'enseignement préscolaire, on note d'ailleurs, dans ce même domaine de l'école enfantine, 10 millions pour la contribution à l'introduction de la 2^e année enfantine. Les versements s'échelonnent jusqu'en 2014; les montants sont provisionnés.

La contribution pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités cantonales augmente de 121 700 francs et la contribution pour la fréquentation des HES de 1 037 000 francs. Sur ce dernier point, on subit la facturation en retard de certains cantons, un élément que notre canton ne peut nullement influencer.

Au Service de l'enseignement spécialisé, les charges de logopédie ont été sous-évaluées au budget. Les subventions pour les personnes handicapées mineures dans des écoles spéciales hors canton sont quant à elles plus élevées de quelque 3 millions, en raison principalement de décomptes finaux pour des années antérieures. Là aussi, le canton de Fribourg n'a aucun impact sur ce phénomène et ne peut qu'encaisser les factures.

A la Haute école de santé, diverses charges sont plus importantes que prévu au budget en raison d'une activité plus importante; elles sont compensées par des recettes.

A la Haute école de travail social, la participation de la HES-SO est plus importante de 700 000 francs en raison d'une augmentation d'effectifs. Tous ces élé-

ments occasionnent certes des charges supplémentaires mais sont le reflet d'une attractivité plus importante et d'un nombre plus important d'étudiants fréquentant ces hautes écoles aussi bien chez nous que dans les autres hautes écoles de la HES-SO. Voilà les principaux éléments que je tenais à relever des comptes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le rapporteur ayant été complet, il ne me reste plus qu'à le remercier ainsi que le rapporteur de la Commission des finances et de gestion pour l'examen attentif qu'ils ont fait des comptes de la Direction.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2010

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur. Le chapitre consacré à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport nous présente une activité fort importante et des chiffres très variés qui nous donnent une idée très précise de l'évolution dans ce domaine. Je relèverais quelques éléments en lien avec ce rapport dans le cadre des affaires contentieuses. On note non seulement en 2010, mais depuis un certain temps, une augmentation du nombre d'affaires contentieuses qui nécessitent un travail important au sein de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport pour traiter des recours. Ce traitement de recours nécessite aussi l'approche de juristes pour traiter les affaires de façon tout à fait complète. Si cette évolution devait se poursuivre, elle pourrait prendre une tournure plutôt inquiétante.

Nous relèverons que dans l'axe de travail prioritaire, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport s'est attelée à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine où il est relevé que cette introduction se passe selon un processus normal. Nous avons aussi pu prendre connaissance du fait qu'au-delà du délai qui est imparti pour l'introduction de cette deuxième année d'école enfantine, il n'y aura pas de situations particulières qui seront acceptées. Le processus doit se dérouler dans le délai imparti.

Dans un autre domaine, celui des archives de l'Etat, il est intéressant de constater que l'évaluation des capacités de stockage d'archives effectuée en 2008 démontre que très prochainement déjà les locaux s'avèreront trop petits et qu'il s'agira de porter des améliorations voire d'agrandir le site principal actuel. Des informations y seront certainement données dans une prochaine échéance courte sur ce sujet. Voici les éléments que je tenais à relever du rapport fort complet et intéressant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie le rapporteur pour son examen attentif du compte rendu. J'aimerais souligner à quel point nous partageons aussi ses inquiétudes quant à l'activité contentieuse que nous devons déployer à la Direction dans le cadre des recours qui nous sont adressés. Si nous en avons eu 54 en 2009, ils étaient 86 en 2010, ce qui démontre une tendance inquiétante de vouloir régler sur le tapis juridique des questions qui relèvent le plus souvent des organes scolaires. Nous avons essayé d'y faire face en centralisant l'ensemble des collaborateurs juridiques au secrétariat général. Nous n'en avons aucun dans les services. Nous avons pu augmenter les forces de travail, mais nous sommes également inquiets, ce d'autant plus que ces conseillers juridiques doivent aussi prendre en charge l'ensemble des autres travaux de la Direction, y compris les travaux de révision législative.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Im Bericht der französischsprachigen Primarschule ist auf der Seite 16 ein Abschnitt dem zukünftigen Englischunterricht gewidmet, welcher ab Schuljahresbeginn 2013 in den 5. und 6. Klassen mit zwei Lektionen pro Woche in den Stundenplan aufgenommen wird. Ein solcher Abschnitt fehlt im Bericht der deutschsprachigen Primarschule. Daher meine Fragen: Was wurde in Deutschfreiburg im Jahre 2010 im Hinblick auf die Einführung des Englischunterrichts unternommen? Wo steht insbesondere die Aus- und Weiterbildung der Lehrpersonen? Wurde – analog dem französischsprachigen Kantonsteil – ebenfalls ein Pilotprojekt gestartet oder ist ein solches geplant? Ist man, ganz allgemein, im Zeitplan? Die Zeit bis zur Einführung ist kurz.

Ich danke für die Beantwortung meiner Fragen.

Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur. La question du député Raemy s'adresse à M^{me} la Commissaire. Elle concerne une particularité ou des éléments qui concernent principalement l'enseignement de langue allemande.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite porter l'attention de M. le Député Raemy sur la page 9 du rapport de la Direction qui concerne la mise en œuvre progressive des objectifs du projet intercantonal Passepartout. L'introduction de l'anglais a été liée à l'introduction du français pour la partie alémanique dans le cadre du projet Passepartout. Nous avons, avec les cantons de Berne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure et Valais, mis en place, déjà depuis 2009, une formation continue et complémentaire pour les enseignants. Nous avons commencé à fonctionner d'abord avec l'introduction du moyen de français qui s'appelle «Mille-feuilles» et nous testons actuellement le moyen d'anglais dans des classes pilotes, notamment dans les classes qui sont également classes pilotes pour le moyen de français, puisque nous voulons mettre en place une méthodologie de didactique intégrée des langues. Nous aurons des classes pilotes dans la commune de Gurmels et si je ne me trompe pas également dans la commune de Kerzers. Vous avez trouvé plus d'informations dans

ce cadre, dans le rapport de l'année précédente, puisque nous avons à peu près une année d'avance dans la partie alémanique par rapport à la partie francophone du canton pour l'introduction des langues étrangères à l'école primaire.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes 2010

OFFICE CANTONAL DU MATÉRIEL SCOLAIRE

Thomet René (*PS/SP, SC*), **rapporteur**. Le rapport d'activité de l'Office cantonal du matériel scolaire ainsi que les comptes n'appellent pas de commentaires particuliers. Je me bornerai tout au plus à relever que les dix points qui figurent dans le mandat de prestation sont absolument accomplis à la satisfaction générale aussi bien du Conseil d'Etat que des clients de l'Office cantonal du matériel scolaire.

Chassot Isabelle, **Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport**. J'aimerais relever la collaboration exemplaire de cet office dans la mise en œuvre des nouveaux moyens d'enseignements liés en particulier au nouveau plan d'étude romand.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport annuel 2010

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE (CIP/CSR)

Ackermann André (*PDC/CVP, SC*), **rapporteur**. En ma qualité de président de la délégation fribourgeoise à la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande, j'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport de cette Commission, puisque cette dernière est entrée en fonction en 2010. Je rappelle que la Convention scolaire romande est entrée en vigueur le 1^{er} août 2009. Elle a pour but d'instituer un espace romand de la formation et dans ce but, la CSR reprend d'une part les dispositions contraignantes d'HarmoS et d'autre part étend l'engagement des cantons romands à d'autres domaines de coopération obligatoire. Les domaines dans lesquels les cantons romands sont amenés à coopérer sont énumérés à l'article 3 de la CSR. Pour mémoire, il s'agit du début de la scolarisation, de la durée des degrés scolaires, des tests références sur la base des standards nationaux, l'harmonisation des plans d'étude, l'harmonisation des moyens d'enseignement et ressources didactiques et l'adoption de portfolio nationaux ou internationaux. Le bureau de la CIP s'est réuni à cinq reprises. Il faut bien dire que l'établissement de ce premier rapport n'a pas été chose aisée en raison des retards mis par la CIP à fournir les documents demandés, en particulier en ce qui concerne le budget. On peut certes admettre qu'il

s'agit d'un premier exercice et que les partis concernés doivent trouver leurs repères, mais les membres de la Commission interparlementaire ont ressenti une certaine frustration. Pour établir son rapport, la Commission aurait aussi souhaité pouvoir disposer d'indicateurs permettant une perception synthétique de la réalité scolaire romande. Cela n'a pas été possible pour ce premier exercice, mais la Commission a bon espoir de pouvoir inclure de tels indicateurs dans ses rapports futurs grâce notamment aussi à la nomination d'un nouveau secrétaire général, par ailleurs fribourgeois, M. Olivier Maradan.

La Commission a en outre examiné les comptes et le budget 2011. Elle a émis le vœu de disposer à l'avenir de plus de commentaires. Vous trouverez les commentaires de la Commission dans le rapport. Compte tenu des remarques faites, la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande vous propose à l'unanimité de prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes généraux de l'Etat pour 2010

POUVOIR JUDICIAIRE

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*), **rapporteur**. Les comptes du pouvoir judiciaire présentent une amélioration d'un peu plus de 1 million de francs par rapport au budget. Cette amélioration est principalement le fait des éléments suivants. Le centre de charge, office des poursuites, qui présente un résultat de 900 000 francs, est meilleur qu'escompté. En 2010, il y eut ce que l'on peut appeler de bonnes poursuites pour l'Etat qui ont conduit à des émoluments et des récupérations de débours importants.

Le centre de charge instruction pénale présente une amélioration de 625 000 francs grâce à des émoluments judiciaires pénaux, d'anciens débours récupérés et des amendes en assez forte augmentation. Par contre, l'effectif du personnel administratif a augmenté de trois postes, occasionnant une augmentation de 230 000 francs et le quasi doublement du nombre d'expertises a provoqué un dépassement de 231 000 francs, les débours pénaux de l'année sous revu.

Le centre de charge tribunaux d'arrondissements présente un excédent de charges de 538 000 francs inférieur au budget.

Par contre, le centre de charge justice de paix termine avec un excédent de charges de 617 000 francs supérieurs au budget. La raison est une augmentation des coûts personnels en raison du rattrapage de paiements d'heures supplémentaires des juges de paix pour 2009 et de même pour du personnel administratif en 2010. L'organisation de ce domaine mérite une attention particulière de la Direction de la sécurité et de la justice à l'avenir.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat pour 2010

SÉCURITÉ ET JUSTICE

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.

La Direction de la sécurité et de la justice a terminé son exercice avec un excédent de charges favorable de 10,5% par rapport au budget. Les points suivants expliquent cette situation positive. L'amélioration la plus nette se rapporte au centre de charge police lequel contribue à une amélioration de 3,9 millions due principalement au fait que la gendarmerie prévoyait environ 25 gendarmes supplémentaires dans son budget et à des revenus plus élevés que planifiés, notamment prestations de service pour tiers, amendes d'ordre et dédommagements pour engagements intercantonaux.

Ensuite, une amélioration importante de 1,1 million se trouve au chapitre établissement de Bellechasse. Il s'agit principalement de l'amélioration du poste traitement du personnel, ceci en raison du retard dans la construction de la nouvelle prison pour EAP, ce qui a permis d'échelonner les engagements de personnels prévus. Il s'agit bien sûr d'une économie non récurrente. Par contre, nous relevons un dépassement de 120 000 francs au poste achat de matériel et d'appareils. Nous rappelons qu'un audit a été commandé par le Conseil d'Etat pour examiner le fonctionnement organisationnel de cet établissement. Il convient d'attendre le résultat de l'expertise et demandons au Conseil d'Etat de nous informer le moment venu.

Finalement, le centre de charge service de la protection de la population et des affaires militaires contribue pour 360 000 francs à l'amélioration.

Quant au centre de charge qui diverge négativement du budget, on citera principalement le centre de charge service de la police du commerce. Si celui-ci rapporte à l'Etat 5,6 millions, ce montant est de 721 000 francs inférieurs au budget en raison d'une surestimation des revenus de jeux du casino de Granges-Paccot. Sur le plan suisse, on constate, semble-t-il, une diminution générale du produit brut des jeux. Le casino fribourgeois reste toujours intéressant financièrement pour notre canton.

Enfin, mentionnant la contribution de l'OCN de 2,2 millions pour 2010 et rappelons que le Conseil d'Etat l'a fixée à 2,3 millions pour 2011.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Je m'arrêterai sur une phrase du rapport d'activité et de gestion des établissements de Bellechasse. Je cite: «la sous-commission pénitentiaire confirme que les établissements de Bellechasse sont conduits de manière compétente. La direction peut toujours compter sur un personnel loyal, motivé et bien formé.» Ce constat, d'ailleurs validé par la commission administrative, présidée par M. le Conseiller d'Etat Jutzet et composé d'au moins trois députés, contraste avec les mots utilisés par l'auteur de la question qui sont qualifiés par la Liberté du 5 mars «de termes d'une violence rare». Je constate comme notre quotidien préféré que la formulation manque de finesse et d'élégance. Un audit a été demandé par la Direction de la sécurité et de la justice. Je conçois que M. le Commissaire ne puisse pas s'exprimer avant que le rapport soit établi. Cependant, je fais la constatation

suivante. Il est regrettable que les plaignants n'aient pas utilisé les voies normales de plaintes et de recours prévus en cas de manquements tels que relevés. En effet, les voies sont multiples: commission administrative, sous-commission pénitentiaire, syndicats, etc. Deuxièmement, un pénitencier n'est pas un établissement comme un autre. Les employés et ex-employés sont tenus au secret de fonction. Ce manquement devrait être établi par l'audit et des sanctions devront être prises afin de crédibiliser nos institutions. Je ne vais pas m'abaisser à utiliser la même terminologie que l'auteur de la question. Je vais prendre un peu de grandeur et souhaite simplement que les accusations fallacieuses et dénigrantes soient levées par l'audit en cours.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Pour répondre à la remarque du député Geinoz, je vous rappelle que j'ai fait référence à cet audit. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. le Député Geinoz pour son intervention. Comme le rapporteur l'a dit, le Conseil d'Etat vous informera le moment venu sur les résultats de cet audit. J'attends un premier rapport intermédiaire au mois de mai de cette année.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2010

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.

Comme vous l'avez tous lu dans les moindres détails, je me bornerai à quelques points. Dans le chapitre des événements particuliers, il faut admettre que le regroupement sur un seul site permettra d'optimiser la conduite de la police, ce qui est favorable. Par contre, il est mentionné dans le rapport que cette opération permettra d'effectuer d'importantes économies de loyers qui s'élèvent aujourd'hui à 300 000 francs. Je constate que ce montant correspond à 1% du coût global de construction du nouveau complexe. Je reste dès lors perplexe quant à l'économie de loyer. Le plus important est certes d'optimiser les processus de fonctionnement, ce qui sera certainement le cas.

Parmi les diverses nouvelles lois ou modifications de loi, il vaut la peine de rappeler l'action du canton de Fribourg dans le domaine de la promotion des voitures de catégorie d'efficacité A. Cette action n'a cependant aucun impact sur les finances puisque l'exonération de la catégorie la plus efficace sur le plan de production de CO₂ est compensée par une majoration des catégories les moins efficaces.

En ce qui concerne les gens du voyage, il est utile de préciser qu'une décision favorable de l'OFROU est tombée en début de cette année, répondant ainsi à la remarque qui est dans le rapport. On dit qu'il y a une

demande qui a été déposée à l'OFROU, rien de plus. Aujourd'hui, on sait que la place acquise dans le cadre de l'arrêt de Sâles «La Joux des Ponts» est payée par la Confédération.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). Bereits zum dritten Mal interveniere ich, weil der Bericht des Staatsrates nichts über die Betreibungsämter und das kantonale Konkursamt enthält. Wir verfügen auch nicht über eine Statistik der Anzahl der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter dieser Ämter.

Die Betreibungsämter und das Konkursamt sind keine richterlichen Behörden. Deshalb figurieren sie nicht im Bericht des Justizrates. Rein juristisch unterstehen sie der Aufsicht des Kantonsgerichts, welches periodisch einen Bericht an den Staatsrat richtet. Die Justizkommission hat zwar diesen Bericht erhalten, er fällt aber nicht in seine Kompetenz.

Es ist sicher so, dass das kantonale Konkursamt und die Betreibungsämter eine Art Zwitterding zwischen allgemeiner Verwaltung, Gerichten und Justizamt sind. Trotzdem: Die Betreibungsämter und das Konkursamt gehören meines Erachtens zur kantonalen Verwaltung, welche dem Staatsrat unterstellt ist. Entsprechend sollte der Jahresbericht des Staatsrates Angaben über die Betreibungsämter und das Konkursamt beinhalten.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). C'est à vous, M. le Commissaire du gouvernement, que je voudrais m'adresser. Peut-être avez-vous remarqué que le chapitre des amendes dans ce canton a pris un essor gigantesque. C'est une inflation galopante. Aujourd'hui, pourquoi en arrive-t-on à augmenter ces montants de pareille façon? C'est la question insidieuse que je vous pose, M. Jutzet. Est-ce que vous donnez des ordres? Est-ce que vous dites à nos braves gens les gendarmes, allez-y, il faut nous payer des costumes, il nous faut nous payer ceci et cela, etc? Pour un oui ou pour un non, aujourd'hui tu es amendé. J'aurais des centaines de cas. L'alcool qu'on le punisse, on ne discute pas. Mais, pour des histoires de rien du tout, je ne comprends pas. Veut-on arriver à 10 millions dans une année ou deux?

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. A la question de M. le Député Studer, étant donné que nous n'avons pas parlé de ces deux offices dans le cadre de la Commission des finances et de gestion, je laisserai le soin à M^{me} la Présidente ou au commissaire de répondre. Quant à la remarque du député Duc sur les ordres éventuellement donnés à ces braves gens de la police, je laisse le soin au commissaire d'y répondre.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Ich danke zunächst Herrn Grossrat Studer, dass er mich bereits früher auf die Problematik der Betreibungsämter aufmerksam gemacht hat.

Es ist so, dass die jetzige Situation durchaus legal ist. Es ist aber richtig, dass ein Anpassungsbedürfnis der Gesetzgebung besteht. Nach Artikel 14 des heutigen Einführungsgesetzes zum SchKG verfasst das Kan-

tonsgericht alle zwei Jahre einen Bericht zuhanden des Staatsrates und des Conseil de magistrature.

Ich habe Ihnen diesen Bericht zukommen lassen, dort sind die gewünschten Zahlen im Detail drin. Es ist aber so, dass nicht alle Grossräte effektiv Zugang zu diesen Zahlen haben. Ich glaube, dies wäre nötig.

Es ist auch vorgesehen, dass wir eine vollständige Änderung des Einführungsgesetzes zum SchKG machen. Im Übrigen gibt es absolut nichts zu verstecken, wir wären auch bereit, diesen zweijährigen Bericht, den ich hier habe, allen Grossräten zur Verfügung zu stellen.

J'aimerais tout d'abord le féliciter M. le Député Duc pour ses trente ans sans amende, si j'ai bien compris. En ce qui concerne son affirmation selon laquelle il y a une augmentation constante des amendes, il faut la relativiser. Il faut voir qu'il y a eu un transfert des compétences. Pour des petits délits (excès de vitesse de 10 ou 15 km/h) ce sont les préfets, pour les plus graves ce sont les juges d'instruction et pour les très graves il s'agit du tribunal. Il faut dans ce sens relativiser l'augmentation. Il est vrai qu'il y a une augmentation, notamment en ce qui concerne l'excès de vitesse sur les autoroutes suite à l'installation de radars fixes dans différents tunnels. Les Fribourgeois connaissent ces endroits, mais ce sont surtout les touristes en été qui se font amender. Par rapport aux Vaudois, aux Soleurois, aux Bernois ou aux Bâlois, nous avons peu d'installations fixes en ce qui concerne l'excès de vitesse. Ce n'est pas une volonté. Je ne donne pas d'ordre à la police. Au contraire, je crois que la police fribourgeoise est très raisonnable si vous comparez avec d'autres cantons en ce qui concerne tous les contrôles. La police est extrêmement gentille. Souvent, les policiers avisent simplement l'utilisateur de la route qu'il a par exemple un problème avec son clignoteur, avec les phares, etc, sans donner d'amendes. Je crois qu'il faut défendre la police. Il n'y a pas d'excès de zèle de sa part.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes 2010

ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS (ECAB)

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Il est réjouissant de constater que le taux de primes n'a pas augmenté depuis 2006. Il reste fixé à 0,52 pour mille. On aurait pu s'attendre à une augmentation, mais si les années se suivent, elles ne se ressemblent heureusement pas. En effet, 2009 fut la pire année sur le plan des indemnisations que l'ECAB a dû verser depuis sa fondation en 1812, soit il y a près de 200 ans. 2010 fut la moins onéreuse des trente dernières années. En l'année du changement de direction à l'ECAB, le ciel ne pouvait pas ne pas se racheter. D'un autre côté, il faut bien admettre que la grêle a constitué la meilleure action de relance de notre économie domestique fribourgeoise. C'était du concret. Sur le plan financier, il est intéressant de relever deux aspects particuliers

au chapitre des recettes. D'une part, le montant de la réassurance est passé du montant impressionnant de 110 millions de francs en 2009, à moins de 1 million en 2010. D'autre part, le rendement sur les titres et placements a chuté de quelques 55% pour passer de 7,4 millions à 3,3 millions. En même temps, le rendement des placements immobiliers faisaient une progression de plus de 20%. Quant aux charges, nous mettons en évidence les chiffres suivants. Les indemnités pour sinistres, c'est le reflet des recettes de la réassurance, passent de 129 à 8,3 millions de francs. Les bons résultats 2010 permettent:

1. de procéder à des amortissements de 3,6 millions contre seulement 926 000 l'année précédente.
2. d'attribuer à différents fonds de réserve un montant de 12 millions contre 6,4 millions une année auparavant.

Le résultat final de l'ECAB pour 2010 présente un excédent de recette de près de 600 000 francs. Au nom de la CFG, je ne voudrais pas manquer de féliciter M. Pierre Ecoffey pour son excellent travail au cours des 27 dernières années passées à la tête de l'ECAB et lui souhaiter une belle retraite. Au nom de la CFG, je vous recommande d'accepter les comptes et le rapport annuel de l'ECAB.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 58 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP).
Total: 58.

S'est abstenue:

Feldmann (LA, PLR/FDP). Total: 1.

Rapport et comptes 2010

OFFICE DE LA CIRCULATION ET DE LA NAVIGATION (OCN)

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. L'OCN est régi selon un mandat de prestations où le Conseil d'Etat fixe les objectifs politico-stratégiques

ainsi que le niveau de qualité du service public. Les objectifs d'entreprise sont fixés par le conseil d'administration. Les objectifs fixés ont été atteints, même si le nombre de contrôles effectués sur les véhicules a légèrement diminué contrairement à l'objectif de maintien voire de croissance que l'office s'était fixé. L'OCN occupe 76,6 unités à plein temps réparties sur 83 personnes et 4 apprentis.

Sur le plan financier, le bénéfice net de l'OCN passe de 2,8 millions à 2,9 millions pour l'exercice sous revu, soit une augmentation de 3,3% par rapport à 2009. Cette augmentation est même de 26,6% par rapport à 2008. Le chiffre d'affaire de l'office est cependant resté stable. En augmentation, on constate d'une part les impôts sur véhicules à moteur et bateaux encaissés pour l'Etat d'un montant de 83,4 millions en augmentation de 1,9 millions. 30% de ces impôts sur véhicules à moteur sont versés aux communes par l'Etat. L'indemnisation de l'OCN pour effectuer ce mandat, à raison de 2,4%, lui laisse une marge brute de quelques 2 millions de francs. D'autre part, les mesures administratives passent de 8,6 millions à 8,9 millions, soit une augmentation de 4% par rapport à 2009. Elle serait de 28,4% par rapport à 2008. Il est à relever que l'OCN a versé 2,2 millions à l'Etat en 2010, conformément au mandat de prestation. Le budget 2011 prévoit un montant de 2,3 millions et ce montant sera ensuite augmenté de 50 000 francs par année sur décision du Conseil d'Etat. On constate que l'OCN possède un immeuble à Bulle dont le rendement net a été de 4,3% en 2010.

Quant aux affaires courantes de l'OCN, il est utile de rappeler les faits suivants. L'OCN a pris une participation de 20% dans le capital action de la société L2 Fribourg à Romont. Cette société offre la formation obligatoire deux phases destinée aux jeunes conducteurs, formation rendue obligatoire par la Confédération, afin de diminuer le nombre d'accidents de cette catégorie de conducteurs. Il faut cependant relever que le prix à payer pour l'obtention du permis de conduire revient de plus en plus cher: test de la vue, cours de premiers secours, forfait permis de conduire, formation deux phases qui à elle seule se monte à 700 francs moins l'éventuelle réduction de 50 francs offerte par l'OCN sur le premier cours de formation deux phases. Vous arrivez à environ 1200 francs. A cela, vous ajoutez 25 leçons de conduite par un moniteur d'auto-école, il est vrai non obligatoires mais fort recommandées, et vous en êtes à environ 3500 francs. Il s'agit du montant moyen pour obtenir le permis de conduire sur Fribourg. Le montant de 700 francs pour la deux phases peut se défendre pour autant que l'on puisse clairement démontrer l'influence positive de cette formation sur la sécurité. Il serait cependant utile que l'OCN intervienne auprès des autorités fédérales afin qu'un retour d'informations soit établi sur ce point. Quelle est l'influence réelle de cette formation sur les accidents des jeunes conducteurs? A toute fin utile et pour éviter les quiproquos habituels, je rappelle que le tarif des émoluments est fixé par l'OCN et que celui-ci reste parmi les plus intéressants de Suisse. Par contre, c'est le Grand Conseil qui détermine le montant de l'imposition des véhicules automobiles.

Dès lors, je vous prie de prendre connaissance des comptes 2010 et du rapport de gestion de cet office, ainsi que du rapport établi par la société Fiduconsult relatif à l'exécution du mandat de prestation pour les années 2006 à 2010, rapport que vous trouvez en annexe à la fin du rapport de gestion. La Commission des finances et de gestion félicite l'OCN pour la parfaite exécution de son mandat. Elle recommande au Grand Conseil de prendre acte du rapport des comptes et du rapport de Fiduconsult.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. En ce qui concerne le permis de conduire, vous dites que ça coûte très cher. C'est vrai, mais la sécurité n'a pas de prix. Je suis d'accord d'intervenir avec l'OCN auprès des instances fédérales pour avoir le résultat, les statistiques, pour voir ce que ces formations continues apportent. Je crois que c'est une très bonne chose. Lors de la première phase, il s'agit plutôt des techniques de freinage. La deuxième fois, il y a une sensibilisation écologique sur la question de comment conduire? A la longue, je pense que cela paie. Il y aura des répercussions sur le porte-monnaie que l'on ne sent pas tout de suite. Nous allons discuter de votre souhait au conseil d'administration.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). La direction et le personnel de l'OCN ont droit à nos vives félicitations, tant pour la parfaite gestion financière que pour l'accueil et les compétences de chaque collaborateur et collaboratrice dans leur domaine d'activité. Je reprends la loi du 7 mai 1996 qui dit ceci sur l'OCN: «C'est un établissement de droit public doté de la personnalité juridique. Ses tâches: l'OCN applique la législation en matière d'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière. Il perçoit l'impôt sur les véhicules. Il fournit sur une base contractuelle des services qui sont en relation avec ses activités principales». L'article 25 de cette loi dit que les émoluments perçus par l'office doivent couvrir tous les frais des prestations obligatoires de celui-ci, y compris ceux des activités exercées dans le domaine de la prévention et des accidents. Je serais tentée de dire point barre. Les excédents de produits ou de charges qui se rapportent aux prestations obligatoires de l'office sont reportés à nouveau compte. Cette loi est très claire. Je constate que cette obligation légale n'a pas été respectée. Je me permets de dire que certaines réserves au bilan ne sont pas légales parce que pas prévues par la loi. J'ai lu la page qui traite du travail de l'occupation du conseil d'administration. En prenant connaissance du dernier point, je me suis dit que c'était le sommet du blues. Le conseil d'administration a désigné un groupe de travail, afin de proposer une affectation de la réserve libre de l'OCN. Ce n'est rien de plus que 2,5 millions de francs. On nomme maintenant un groupe de travail pour savoir ce que l'on va faire de cette réserve. Sauf erreur, je me suis levée 14 années consécutives pour demander au commissaire du gouvernement, président du conseil d'administration de l'OCN, de réduire les émoluments de l'OCN. Je serais tentée de dire que j'ai enfin raison, mais que le Conseil d'Etat n'a jamais voulu m'entendre. Que dire de l'immeuble de rende-

ment acheté à Bulle noyé dans la masse immobilière? Que dire des 1,15 million de francs du fonds de stabilisation des tarifs? Quand est-ce que l'office cantonal du matériel scolaire va-t-il s'acheter un immeuble? C'est également un statut autonome.

L'OCN n'est pas une assurance ni une caisse de pension. La rénovation 2010 a coûté 6,3 millions. Cela a été payé cash. Le bénéfice 2011 sera grandiose. Qu'entendez-vous faire, M. le Commissaire? Dois-je me résigner et baisser les bras? Dois-je oser vous demander une fois de plus de vous conformer à la loi? Qu'allez-vous faire de toutes ces réserves latentes qui ne sont pas prévues par la législation? Inutile de me répondre que ce sont les tarifs les plus bas de Suisse. Comparaison n'est pas raison. Fribourg n'est pas Zürich ou Genève. Il y a bien d'autres émoluments, les déplacements spéciaux ou les choses qui font partie de l'outil de travail. Aujourd'hui, je demande très formellement ce que vous allez faire de ces réserves qui ne sont pas légales.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Vorab dankt unsere Fraktion der Direktion sowie dem Betriebspersonal für die einmal mehr vorbildliche Jahresleistung.

Aus dem Geschäftsbericht 2010, Seite 33, «Umlaufvermögen» zitiere ich Folgendes: «Im Monat Dezember werden in grossem Umfang Steuern für das folgende Jahr einkassiert und verschiedene Einzahlungen können den Nutzniessern nicht unmittelbar zugeordnet werden.» Unsere Frage an den Staatsrat: Unter welchen Posten in den Aktiven figurieren diese Einzahlungen? Oder besteht noch eine andere Kasse?

Im Posten «Verwaltungsratshonorar Revisions- und Kontrollsystem Jahresbericht» sind in der Erfolgsrechnung Aufwand 126 220 Fr. verbucht. Hier vermisse wir eine Verbuchung, die mehr Transparenz aufweisen würde.

In den Aktiven figurieren das Anlagevermögen, Immobilien sachen im Wert von 25 223 761 Fr. minus kumulierte Abschreibungen von 17 274 103 Mio. Fr. plus Finanzanlagen, Aktien, Investmentfonds und Obligationen von 4 894 000 Fr.; ein Total-Anlage-Vermögen von 13 201 000 Fr. Hier sind auch erhebliche stille Reserven verbucht. Diese Tatsachen bringen uns zu nachfolgenden Schlussfolgerungen: Das ASS erfüllt zur vollen Zufriedenheit aller den Leistungsauftrag des Staatsrates. Danach bleibt ein stiller Nachgeschmack. Die im Geschäftsbericht 2010 dargelegten Zahlen bestätigen, dass die Automobilisten in den vergangenen Jahren zuviel bezahlt haben. Aus dem Bericht des Verwaltungsrates entnehmen wir die Ernennung einer Arbeitsgruppe mit dem Auftrag, über die Verwendung der freien Reserven des ASS zu entscheiden.

Hierzu unsere Frage an den Staatsrat: Beim ASS entwickelt sich eine neue Tätigkeit, Finanzanalysten zu beschäftigen. Ist das der neue Leistungsauftrag des Staatsrat an das ASS? Ich danke dem Staatsrat für seine Antwort.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Je constate que les deux intervenants s'adressent directement au Commissaire. Je ferais personnellement la remarque suivante: heureux pays, heureux président,

il devrait avoir un travail facile pour réduire ses émoluments. Je préfère aller dans ce sens que de chercher des solutions dans l'autre sens.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. D'abord merci à M^{me} la Députée Cotting pour ses félicitations. On a eu aussi des échanges de lettres avec vous, vous nous avez posé différentes questions et on s'est donné de la peine pour vous répondre aussi par écrit. Vous nous avez même remerciés et je suis un peu étonné qu'aujourd'hui vous veniez nous reprocher que nous sommes dans l'illégalité. Ce n'est pas le cas je peux vous le dire. D'abord, en ce qui concerne les émoluments, vous venez chaque année nous dire que les émoluments sont trop chers. Encore une fois, M. le Rapporteur l'avait déjà dit, nous sommes parmi les meilleurs. On n'ose pas trop le dire parce que les autres cantons seront jaloux, mais je pourrais vous montrer les statistiques. Nous devons fonctionner selon le principe de couverture des frais et d'équivalence. Ces émoluments sont donc fixés. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas examiner le fait que si les résultats sont bons, on pourrait éventuellement aussi, pour certaines catégories, les baisser. D'ailleurs, j'aurai prochainement un rendez-vous avec les camionneurs et les transporteurs, avec la Chambre de commerce, pour discuter de certains détails, notamment en ce qui concerne l'imposition des émoluments pour les remorques. Maintenant, est-ce qu'on engage des spécialistes financiers, etc.? Il faut dire qu'en 1996–1997, au début de l'autonomie de l'OCN, celui-ci partait avec 0 franc et ne possédait aucun fonds propres. Je ne suis pas spécialiste financier, mais on me dit qu'il faut avoir quand même à peu près 70% de fonds propres du capital total. On est à 67%. Donc l'année prochaine, probablement qu'on n'aura plus besoin de créer des réserves. Maintenant, il est vrai qu'on a acheté déjà il y a quelques années, avant moi en tout cas, un immeuble à Bulle et que cet immeuble rapporte 4,3 ou 4,4% je ne sais plus. C'est une bonne chose, ce sont effectivement des réserves de l'OCN qui nous ont permis de payer cash, comme cela a été dit, la transformation du bâtiment de l'OCN qu'on a inauguré et qui a été très bien fait. Le personnel a subi pas mal de dérangements pendant une année, on n'a jamais fermé les guichets, les clients n'ont pas eu à souffrir. Donc je voudrais plutôt féliciter le personnel et son directeur. Maintenant, ce que vous abordez et que M. Binz aborde également, c'est la question de l'article 26. A l'article 26, il y a trois prestations de l'OCN: il y a les prestations légales, expertises des voitures, etc., il y a le mandat de l'Etat pour l'encaissement des impôts et il y a une autre mission, soit l'excédent des produits qui est réalisé sur les services fournis par l'Office sur une base contractuelle. Et il faut le dire, pour moitié versée à l'Etat et pour l'autre moitié acquise à l'Office. Donc quelles sont ces prestations contractuelles? Il s'agit par exemple de l'expertise volontaire. Il y a un Bernois ou un Neuchâtelois qui vient avec son camion, avec sa voiture et qui veut faire expertiser son véhicule. C'est une prestation volontaire, contractuelle. Il y a la mise aux enchères des plaques. Vous voulez le numéro qui correspond à votre date de naissance par exemple. Alors on la met aux enchères, car peut-être que c'est un autre détenteur qui l'a et il

y a des gens qui paient, par exemple 1000 francs ou plus pour une plaque. Et c'est vrai que probablement, le législateur de 1996 ou de 1995 n'a pas pensé, quand ils ont fait la loi, qu'après 15 ans, un montant de plus de 2 millions serait accumulé. On a fait aussi une expertise par un avis de droit d'un professeur de l'Université qui a dit: «Mais c'est clair, la moitié du résultat de ces prestations contractuelles appartient au personnel, à l'Office». Et c'est l'ancien député, membre du conseil d'administration, M. Georges Corpataux, qui préside ce groupe de travail. Il y a également l'ancien conseiller d'Etat Raphaël Rimaz qui en fait partie. On discutera prochainement de cette question. C'est tout à fait légal. C'est peut-être un problème de lutte je l'admets bien, mais c'est comme ça. La moitié de ces produits appartient à l'OCN.

En ce qui concerne la question de M. Binz, wir haben keine andere Kasse, es gibt nichts, dass irgendwie versteckt werden würde. Sie haben im Übrigen den Kontrollbericht des Treuhänders von Fiduconsult, der das genau kontrolliert, der mehrere Tage dort anwesend ist. Den sie auch zur Verfügung haben. Er hat nicht nur die jährliche Kontrolle, sondern auch die fünfjährige Kontrolle ausführlich gemacht und dem Staatsrat geschickt. Sie haben das ebenfalls zur Verfügung. Es gibt überhaupt nichts zu verstecken.

Ich habe Mühe mit der Tatsache, dass wir hier den gut funktionierenden autonomen Status eines Instituts, das vom grossen Rat gewünscht wurde, das von anderen Kantonen beneidet wird, dermassen kritisiert wird. Seien wir doch froh, dass es gut geht.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport annuel 2010

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

Studer Théo (PDC/CVP, LA), rapporteur. Die Justizkommission hat sich an ihrer Sitzung vom 20. April 2011 mit dem Jahresbericht 2010 des Justizrates auseinandergesetzt. An dieser Sitzung haben auch die Präsidentin des Justizrates und die Mitglieder Pierre Corboz und Fabien Gasser teilgenommen. Anlässlich dieser Sitzung konnten sämtliche Fragen der Justizkommission beantwortet werden und es wurden zusätzliche wichtige Informationen geliefert.

Die Justizkommission hält zu diesem dritten Jahresbericht des Justizrates im Einzelnen Folgendes fest:

1. Der Jahresbericht ist übersichtlich und instruktiv dargestellt. Er vermittelt ein gutes Bild über die Tätigkeit sowohl des Justizrates als auch der richterlichen Behörden und insbesondere bezüglich des Funktionierens der Justiz des Kantons Freiburg.
2. Der Justizrat hat sich zu 18 Plenarsitzungen und zu zahlreichen Kommissionssitzungen getroffen. Hinzu kamen Inspektionen von Gerichten. Entsprechend war die Tätigkeit des Justizrates recht intensiv.

3. Der Justizrat hat seine Aufgaben auftragsgemäss und gut wahrgenommen. Bei dieser Gelegenheit sei speziell seiner Präsidentin gedankt, welche nun ihr Amt verlässt.
4. Generell darf festgehalten werden, dass das Justizwesen in unserem Kanton gut funktioniert. Die meisten Gerichte erfüllen ihre Aufgaben bestens. Die gute Qualität der Freiburger Gerichte kann z.B. der Statistik der beim Bundesgericht eingereichten Beschwerden entnommen werden. Es wurden relativ wenige Beschwerden gutgeheissen.
5. Es gibt aber doch verschiedene Schwachstellen bei den Gerichten, welche insbesondere auf eine ungenügende personelle Dotierung zurückzuführen sind. Die Justizkommission ersucht den Staatsrat, Gesuche um Stellenerhöhungen wohlwollend zu prüfen. Eine gut funktionierende Justiz ist ein Markenzeichen für einen Rechtsstaat. Im Einzelnen sei auf Folgendes hingewiesen:
6. Auf den Seiten 30, 31, 46 und 47 des Berichtes weist das Kantonsgericht auf die Diskrepanz zwischen der Zunahme der zivilrechtlichen und strafrechtlichen Fälle einerseits und der nur sehr geringen Zunahme an Gerichtsschreibern andererseits hin. Diese Statistiken sprechen für sich. Es handelt sich um eine Alarmglocke, welcher die entsprechende Folge gegeben werden sollte.
7. Immer noch ungelöst ist der Missstand der Rückstände bei der Sozialversicherungskammer des Kantonsgerichts. Zwar konnten die Rückstände etwas aufgearbeitet werden, aber der Zustand ist nach wie vor nicht haltbar. Es sollten nicht nur vorübergehende Lösungen, sondern eine Dauerlösung gesucht werden. Es ist zu hoffen, dass dadurch, dass das Funktionieren der einzelnen Kammern des Kantonsgerichts eine Sache des gesamten Kantonsgerichts ist, eine Lösung gefunden werden kann; allenfalls auch durch die Ernennung eines zusätzlichen Kantonsrichters, respektive einer Kantonsrichterin.
8. Ebenfalls stark zugenommen haben die Fälle beim Strafgericht des Saanebezirks. Mehr als die Hälfte der durch das Untersuchungsrichteramt an ein Strafgericht überwiesenen Fälle betrifft den Saanebezirk. Auch dort sollte eine Dauerlösung gefunden werden und nicht nur eine Lösung durch die vorübergehende Anstellung einer zusätzlichen Person als Gerichtspräsident.
9. Beim Bezirksgericht Greyerz sollte die Raumfrage gelöst werden. Es sollten unbedingt genügend Räume für Gerichtsverhandlungen zur Verfügung stehen. Mit einem zusätzlichen Gerichtssaal könnte das Funktionieren des dortigen Gerichts stark verbessert werden.
10. Ein spezielles Augenmerk ist dem Funktionieren der verschiedenen Friedensgerichte zu widmen. Auch dort muss laufend überprüft werden, ob der effektive Personalbestand genügend ist. Tatsächlich gibt es Friedensgerichte, vor allem in Freiburg

und Bulle, welche mit Schwierigkeiten kämpfen. Aber auch der Rücktritt des Friedensrichters in Châtel-St-Denis sollte zu denken geben. Es besteht Handlungsbedarf.

11. Wir verfügen über den letzten Bericht des Untersuchungsrichteramtes. Ich verweise auf die Seite, die Ihnen separat zugestellt worden ist. Es ist erfreulich, festzustellen, wie das Untersuchungsrichteramt bis zum Schluss sehr effizient gearbeitet hat.
12. Es ist auch erfreulich, feststellen zu dürfen, dass die Jugendkriminalität in unserem Kanton in den letzten Jahren laufend abgenommen hat.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). C'est la dernière fois que je présente le rapport du Conseil de la magistrature et j'ai pensé que c'était peut-être l'occasion de faire le bilan de ce qu'a été, de ce qu'est le Conseil de magistrature depuis sa naissance. Comme vous le savez, j'ai été membre de la constituante et j'ai trouvé intéressant de voir si le projet que voulait la constituante est celui que nous avons mis en place. Alors dans ses fonctions, la première c'est les élections. La constituante a mis en place un système hybride, c'est-à-dire un préavis du Conseil de la magistrature avec une élection par le Grand Conseil. Il y a des avantages à ce système même si moi, au niveau de la constituante, j'y ai été opposée, comme d'autres d'ailleurs. Mais c'est ce système qui a prévalu. L'avantage que je vois, c'est que l'on donne par l'élection au Grand Conseil une légitimité démocratique aux juges élus et l'on oblige le Grand Conseil à prendre ses responsabilités car si un juge n'était pas à la hauteur de sa charge, on pourrait en vouloir au Grand Conseil s'il n'avait pas suivi le préavis du Conseil de la magistrature. Le Grand Conseil l'a bien compris, puisque dans la plupart des cas, il suit le préavis du Conseil ou celui de la Commission de justice. Et je profite de l'occasion pour remercier de la confiance que la Commission de justice a toujours témoignée auprès du Conseil de la magistrature. Ce très bon contact que nous avons eu nous a permis de trouver des solutions même si des fois elles n'étaient pas définitives. Le défaut peut-être de ce système, comme vous avez pu le constater, c'est la longueur de la procédure. Il se passe plusieurs mois entre la mise au concours du poste et son élection par le Grand Conseil. Et aussi, peut-être une chose que nous avions sous-estimée à la constituante, c'est le nombre d'élections. Effectivement, il y a un tournus, un changement parmi les juges beaucoup plus important que nous pouvions l'estimer. Certains députés s'en plaignent, surtout pour les assesseurs, mais je vois difficilement quel autre système on pouvait choisir dans la mesure où les juges professionnels étaient élus aussi par le Grand Conseil, il est évident que les assesseurs doivent l'être aussi. Pour la surveillance administrative, le Conseil de la magistrature a repris le système qui avait été mis en place par le Tribunal cantonal, c'est-à-dire inspecter toutes les autorités une fois par an, en automne. Bien entendu il peut déléguer une partie de cette surveillance, de ces inspections, comme il le fait et il demande de le faire au Tribunal cantonal. Nous demandons avant chaque

inspection une liste des affaires en cours, avec un bref descriptif des affaires qui ont pris trop de retard.

La surveillance disciplinaire: en trois ans, le Conseil a été saisi de 95 dénonciations, soit une moyenne de 30 par an. La plupart de ces dénonciations sont classées sans suite, après les explications qui sont données par le juge concerné. Lorsque des faits méritent une enquête plus poussée, le Conseil ouvre une enquête préalable. Pour l'instant, une seule enquête préalable a débouché sur une enquête disciplinaire. Dans l'ensemble, on peut constater que les magistrats acceptent le rôle de surveillance du Conseil et en reconnaissent les effets positifs. Il y a toutefois une fonction que la constituante avait sous-estimée mais qui est très utile, c'est celle d'interface. Le Conseil de la magistrature réunit deux fois par mois tous les représentants des trois pouvoirs et ces autorités peuvent décider ensemble des problèmes de la justice. Ainsi, nous pouvons trouver plus facilement des solutions puisque tous les représentants sont là. Je dirais en outre que les magistrats se sentent plus écoutés et le Conseil d'Etat peut s'appuyer sur l'avis du Conseil de la magistrature pour refuser ou accepter une demande des juges. Depuis son entrée en fonction, le Conseil de la magistrature a ainsi soutenu diverses demandes de postes de juges qui ont abouti. Deux présidents et trois juges ad hoc pour la cour des assurances sociales, un demi-poste de président pour le Tribunal de la Gruyère, de la Broye et du Lac, suppression des affaires en allemand de la Sarine pour le président de la Singine, augmentation des taux d'activité pour les juges de paix de la Sarine, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse, augmentation des postes pour la mise-en-place du nouveau Ministère public. Il y a toutefois, comme l'a relevé le président de la Commission de justice, des points noirs. Malheureusement, la cour des assurances sociales montre un retard alors même que nous avons pris des mesures en 2009 et en 2010. Comme vous le savez, le juge cantonal, M. Bloch, a donné sa démission. Cela a été une occasion pour le Tribunal cantonal de revoir toute la problématique de la cour des assurances sociales et le Tribunal cantonal va nous faire de nouvelles propositions pour qu'il n'y ait plus de retard dans cette cour qui traite d'affaires qui touchent les plus démunis de notre société. Lesquelles affaires devraient être traitées en priorité. Et ça a toujours été le souci du Conseil de la magistrature, ainsi que du Grand Conseil, qui a toujours accepté les mesures que nous lui avons préconisées. L'autre souci c'est le Tribunal pénal de la Sarine. Le Conseil de la magistrature vient de nommer un président pour six mois. La justice de paix de la Sarine est aussi surchargée. Le Conseil de la magistrature vient aussi de nommer un juge *ad hoc* pour six mois. Les autres justices de paix ont aussi des difficultés, notamment à cause du système informatique qui a connu des retards.

Donc M^{me} la Présidente, je termine en vous remerciant et en remerciant le Grand Conseil pour la confiance qu'il a témoignée et c'est grâce à la transparence et aux contacts étroits que le Grand Conseil a avec le Conseil de la magistrature que nous avons pu mettre en place cette institution et je vous remercie donc de votre collaboration.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2010

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur. Les comptes de fonctionnement de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions bouclent par un excédent de charges de 69,8 millions alors que le budget annonçait un excédent de charges de 60,3 millions: le dépassement est de 9,5 millions.

Quant aux comptes d'investissements, l'excédent de charges est de 31,8 millions alors que le budget prévoyait 22,8 millions, soit un dépassement de 9 millions.

Au niveau du personnel, les équivalents plein temps moyens sont de 384,61 alors que le budget prévoyait 385,27; le budget est donc parfaitement respecté.

Dans l'aménagement des routes cantonales, le compte de fonctionnement, qui prévoyait un excédent de revenus de 15 millions, boucle par un excédent de 8,8 millions. La différence de 6,2 millions provient essentiellement d'un amortissement complémentaire sur les routes de 4 millions et du versement au fonds de la subvention fédérale au titre des routes principales dans les régions de montagne pour 2,1 millions.

Le compte d'investissements boucle par une charge supplémentaire de 9,5 millions. Cela s'explique par un retard pris dans les travaux pour 8,3 millions et dans l'encaissement des subventions fédérales pour 18 millions. Ces subventions devraient rentrer en 2011 puisque des revendications de l'ordre de 31 millions sont déposées à l'OFROU.

Dans l'entretien des routes cantonales, les dépenses sont supérieures de 4,8 millions par rapport au budget; 3,2 millions sont dus à des travaux nécessaires suite à l'hiver très rigoureux, couverts partiellement par un prélèvement sur le plan de relance qui a été sollicité à raison de 2,5 millions. Quant au service hivernal, il a engendré des coûts supplémentaires de 1,1 million. Il est à relever qu'un montant de 2 millions a été mis en provision pour réaliser dans les années 2011 et suivantes l'entretien des routes cantonales.

L'entretien des routes nationales à charge de la Confédération mais organisé par le canton laisse un bénéfice de 1,4 million.

Au Service de l'environnement, l'assainissement de la décharge de la Pila a été repris par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Sur un montant de 6 millions porté au budget, seuls 2 millions chargent les comptes 2010; il s'agit d'un report de crédit sur 2011. Comme les travaux ont été retardés, aucune subvention ni participation de tiers n'a été encaissée.

Dans le Service des bâtiments, le montant prévu par le plan de relance de 865 000 francs pour des travaux d'entretien n'a pas été utilisé, ce qui explique la baisse des frais d'entretien. Pour les investissements, les montants prévus pour le bâtiment du Bureau des auto-

routes, la Commanderie de Saint-Jean et le prieuré des Augustins, sont constitués essentiellement de reports de crédits.

Pour terminer, au nom de la Commission des finances et de gestion, je précise que notre commission reçoit chaque trimestre un rapport sur la situation du chantier du pont de la Poya. La Commission des finances et de gestion a pu constater que tout est sous contrôle même si un tel chantier est difficile à conduire. Au niveau financier, le dernier rapport annonce une différence de 3,6 millions sur un crédit total de 175,6 millions, soit une différence de 2,4%. En prenant en compte les revendications en suspens, le dépassement pourrait être de 4,65%.

Avec ces quelques commentaires, tout en remerciant M. le Conseiller d'Etat Georges Godel et ses collaborateurs pour les informations fournies, je vous demande, au nom de la Commission des finances et de gestion, d'approuver les comptes de cette Direction.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.

Concernant le compte rendu, je relève simplement que la stratégie du développement durable commence à se mettre en place. La personne responsable fait preuve d'une bonne efficacité et six personnes travaillant dans ce but sont dotées dans les six autres Directions. Un état des lieux a été dressé et les objectifs ont été fixés par le Conseil d'Etat.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

En accord avec la Commission des finances et de gestion – le rapporteur l'a dit tout à l'heure – tout était sous contrôle en ce qui concerne la Poya. Permettez-moi de donner quelques explications, en accord – comme je l'ai dit – avec la Commission des finances et de gestion et ceci, toujours bien sûr, par souci de transparence.

Tout d'abord, je veux vous dire que le système mis en place avec un rapport d'état fonctionne très bien. Le comité de pilotage dont cinq députés font partie est tenu au courant de la situation exacte du projet puisqu'il siège tous les trois mois. La Commission des finances et de gestion reçoit, elle aussi tous les trois mois, le rapport d'état; cela permet de savoir exactement où on en est.

Aujourd'hui, le manque de financement se chiffre – et le rapporteur l'a annoncé – à 4,65% du crédit à disposition. Ceci est notamment dû aux revendications des entreprises et des mandataires, non comprises dans les crédits. La majeure partie de ces revendications est approuvée par le Conseil d'Etat après avoir effectué une analyse par le bureau d'appui du maître d'œuvre sous la surveillance de l'Inspection des finances; je l'ai

mandatée pour examiner exactement la situation. Lors de cette adjudication complémentaire d'une partie de ces revendications, nous avons exigé une modification du fonctionnement du groupement d'ingénieurs dans le but d'éviter les problèmes pour l'avenir. A cet effet, il faut savoir que le bureau principal, qui a réalisé les calculs, n'existe plus comme bureau d'ingénieurs; il a été repris. Il est évident qu'il est difficile de discuter du travail réalisé par ce bureau et bien entendu des chiffres annoncés. Ces revendications sont composées principalement des frais et des études complémentaires induits par la modification du projet initial. Je vous rappelle que l'audit, demandé en 2008, relevait que les changements vis-à-vis du projet d'enquête visaient à améliorer le tunnel du point de vue technique mais qu'ils auraient certainement des conséquences financières et que certaines positions risquaient de subir des adaptations majeures. Les conséquences financières dont l'audit parlait, ce sont notamment ces revendications d'entreprises et mandataires.

Je tiens encore à préciser ici un point important. Sur le terrain – même si parfois je critique les ingénieurs, comme je viens de le faire encore avec ce groupement d'ingénieurs – sur le terrain, les travaux se poursuivent de manière satisfaisante et le projet Poya avance bien. Mes services et moi-même sommes satisfaits du travail effectué par les ingénieurs qui travaillent sur place tous les jours.

A ce jour, les adjudications effectuées sont de l'ordre de plus de 50 millions, avec une marge conjoncturelle de 10%. Il va de soi que moi-même et mes services allons continuer à suivre la situation de près et d'informer selon les besoins.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). J'ai juste une question concernant le Service des autoroutes. Le Service des autoroutes désire dissoudre un remaniement parcellaire autoroutier de Cugy et environs. Plusieurs élus locaux m'ont interpellé par rapport à cette problématique. Il faut savoir que ce cours d'eau de l'Arignon a été prévu pour une utilisation multiple, c'est-à-dire d'une part, comme élément de compensation écologique avec un ruban boisé et l'introduction du castor sur ce cours d'eau. D'autre part, ce cours d'eau est utilisé comme dévidoir en cas de fortes crues pour les écoulements de l'autoroute depuis le Restoroute Rose de la Broye jusqu'à la Petite-Glâne. Malheureusement, les castors ont fait d'énormes dégâts dans les digues et le fonctionnement en tant que dévidoir pour les crues ne peut plus être assumé par le cours d'eau l'Arignon. Alors il est difficile de dissoudre un remaniement parcellaire autoroutier si les fonctions prévues initialement ne peuvent être remplies. J'aimerais savoir comment compte agir le commissaire du gouvernement dans cette situation.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. M. le Député, c'est une excellente question (*rires!*) car je suis convaincu qu'aujourd'hui beaucoup d'agriculteurs, si ce n'est pas la totalité, souhaiteraient avoir des castors qui fassent des trous pour amener de l'eau dans les parcelles...

Trêve de plaisanteries! Le député Losey a raison. En fait, pour donner une explication claire, il y a eu un arrêté du Conseil d'Etat, qui date de 2003, pour constituer un groupe technique interservices pour l'entretien et le contrôle des mesures de compensation écologique liées bien sûr à l'autoroute A1. Le ruisseau Arignon fait partie de ces mesures. Le suivi et l'exécution des tâches ont été confiés au V^e arrondissement forestier, sous la responsabilité de M. Dominique Schaller, ingénieur forestier. Depuis l'arrivée des castors dans la région, les exploitants agricoles sont déjà intervenus à plusieurs reprises auprès des forestiers. Les cultures sur les parcelles avoisinantes dans le secteur aval du ruisseau sur le territoire de la commune de Bussy ont déjà été inondées, les castors ayant creusé une galerie à travers la digue. Les dégâts à la digue ont été réparés. Un treillis a été posé pour éviter qu'une nouvelle galerie ne soit creusée à cet endroit. Il y a, semble-t-il, un danger lorsque les barrages construits par les castors deviennent trop importants. Mais très concrètement – je vais encore examiner la situation –, je pense que le groupe technique va encore perdurer parce qu'à la fin du SAR. Je ne connais pas tous les détails. Mais les activités qui restent, notamment les fins de remaniement, seront reprises; c'est en discussion actuellement par le SPC. Nous sommes aussi en négociation avec la Confédération. Très concrètement, le suivi de ces mesures va être continué par le V^e arrondissement forestier, par M. Schaller bien entendu, mais également par mes services, soit par le responsable scientifique de la protection de la nature. Je vais intervenir auprès de mes services pour savoir exactement s'il y a des problèmes particuliers.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Elections judiciaires

Un-e juge cantonal-e auprès du Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 110; rentrés: 98; blanc: 0; nul: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu M. Jérôme Delabays par 52 voix.

A obtenu des voix M^{me} Catherine Overney: 46.

Un-e juge de paix auprès de la Justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 99; rentrés: 90; blancs: 2; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élue M^{me} Sylviane Périsset Gantner par 57 voix.

Ont obtenu des voix M. Bruno Wägli: 22; M. Guillaume Esseiva: 9.

Un-e président-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse

Bulletins distribués: 90; rentrés: 82; blancs: 4; nul: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élu M. Jean-Christophe Oberson par 41 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Houry Rousseau: 22; M. Christophe Tornare: 14; M. Jacques Bonfils: 1.

Un-e assesseur-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Singine

Bulletins distribués: 83; rentrés: 73; blanc: 1; nul: 0; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élu M. Gabriel Aebischer par 54 voix.

Ont obtenu des voix M. Claude Pauchard: 12; M^{me} Ursula Wyss: 6.

Un-e assesseur-e auprès du Tribunal pénal économique

Bulletins distribués: 78; rentrés: 70; blanc: 0; nul: 0; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élu M. Thierry Schmid par 65 voix.

Ont obtenu des voix M. Markus Thierstein: 3; M^{me} Cornelia Siffert: 2.

Un-e assesseur-e suppléant-e (représentant les travailleurs) auprès du Tribunal des prud'hommes de la Veveyse

Bulletins distribués: 67; rentrés: 60; blancs: 21; nul: 0; valables: 39; majorité absolue: 20.

Est élu M. Antonio-Elviro Soares par 39 voix.

- La séance est levée à 18 h 02.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER.

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale.

Benoît MORIER-GENOUD, secrétaire parlementaire.